



**FACULTÉ DES SCIENCES
MONTPELLIER**

CONSEIL
SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2017 - N° 281 -



Présidé par Monsieur Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier

Procès-verbal approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier le 7 février 2017

MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES

Collège A - S1 : PROFESSEURS

Agnès FICHARD-CARROLL

Pascale GALL-BORRUT

Michelle JOAB

Joulia LARIONOVA

Emmanuel LE CLEZIO

Maurizio NOBILI

Valérie ROLLAND

Michel VIGNES

Présent(e)	Représenté(e) par
	Joulia LARIONOVA
X	
X	
X	
X	
X	
X (arrivée à 9h45)	Michel VIGNES
X	

Collège A - S2 : PERSONNELS ASSIMILÉS AUX PROFESSEURS

Martin IN

Georges LUTFALLA

X	

Collège B - S3 : AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS

Geneviève DEGOLS

Anna-Sophie FISTON-LAVIER

Séverine BERARD

Frédéric LEMOIGNO

Vanessa LLERAS

Alban MANCHERON

Férial TERKI

Constantin VERNICOS

X	
	Vanessa LLERAS
X	
X	
X	
X (arrivée 9h45)	

Collège B - S4 : PROFESSEURS ASSIMILÉS AUX ENSEIGNANTS CHARGÉS DE RECHERCHE, CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT

Camille MARTINAND-MARI

Matthieu ROUSSET

X	
X	

Collège C: USAGERS

Timothée **MARTINOD**

Pierre GANAULT (suppléant)

Justine **RIVERS-MOORE**

Maria IGUAL-BELTRAN (suppléant)

Pierre **VAN-ISEGHEM**

Tony RUBIO (suppléant)

Maurizio **TOFT**

Roy CHAYEB (suppléant)

Tarama **NASSER**

Charlotte ARMAGNAC (suppléant)

Présent(e)	Représenté(e) par

Collège D : Personnels IATOSS

Georges **BOUBY**

Dalila **HAMMAR**

Christine **LAROUI**

Thierry **VINDOLET**

X	
X	
X	

Personnalités extérieures

Christelle **JOURNET**
(Conseil Économique et Social)

Françoise **BONS**
(Région Languedoc-Roussillon-Midi Pyrénées)

Michaël **DELAFOSSÉ**
(Conseil Départemental de l'Hérault)

Chantal **MARION**
(Montpellier Agglomération)

Eric **JALLAS**
(CRCI - Occitanie)

Présent(e)	Représenté(e) par
	Frédéric LEMOIGNO
X	

Personnalités extérieures à titre personnel

Isabel **DURAO-CABECA**

Jean-Pierre **PECOUL**

Jean-Pierre **VIGOUROUX**

	Geneviève DEGOLS
	Valérie ROLLAND

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -,

Membres en exercice : 37
En début de séance, 22 membres présents ou représentés

(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.)

Invités permanents présents :

- Directeur (trice)s adjoint(e)s

Thierry **BRETAGNON**
Geneviève **DEGOLS**
Frédéric **LEMOIGNO**
Valérie **ROLLAND**

- Directeurs Département d'enseignement

Adam Ahmed **ALI** (BE)
Jean-Sébastien **FILHOL** (Chimie)

- Directeurs des Services d'Appui à la Pédagogie

Thierry **BRETAGNON** (CMI-Figure)
Stephan **GASCA** (DDL)

- Chargé de mission

Alexis **DUCHEMIN** (Chargé de mission Etudiant)

- Chefs de service

Gilles **GUEVELLOU** (Responsable administratif)
Béatrice **BOYER** (Communication)
Corinne **FERNANDEZ** (Relations Internationales)

- Invités exceptionnels

Guillaume **BRUNETTO** (TAUST)
Léo-Paul **DAGALLIER** (Brin de Forêt)
Floriane **DEGERARD** (Médios)
Violette **LEGUERN** (Salon de l'Ecologie)
Cyril **LEFRANC** (Salon de l'Ecologie)
Taïna **LEMOINE** (Brin de Forêt)
Alexandre **PATERNE** (TAUST)
Anaïs **REBOLLA** (AMPBM)
Alyssa **VIOT** (apprentie)

- Secrétaire de séance

Sandra **GAUCERAND** (Assistante de Direction)

Le **mercredi 15 novembre 2017**, à 9 heures 15, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le lundi 13 novembre 2017, se sont réunis sous la Présidence de **M. HOFFMANN**, Directeur de la Faculté des Sciences, salle des Actes, bâtiment 7 du campus Triolet.

M. HOFFMANN ouvre la séance en citant le nom des 22 conseillers présents ou représentés ce jour.

M. HOFFMANN procède au rappel de l'ordre du jour :

1. *Introduction,*
2. *Approbation de PV n°280 - Conseil du 4 octobre 2017 - ,*
3. *Festisciences 2017,*
4. *Vie du Campus,*
 - a. *Vote de subventions,*
 - b. *Domiciliations,*
5. *Présentation et vote du Budget 2018,*
6. *Relations Internationales : Validation des Bourses au mérite 2016-2017,*
7. *Vote mise à disposition des locaux FdS - Tarifs 2018,*
8. *Campagne d'emplois 2018 BIATSS,*
9. *Validation du Référentiel 2017-2018,*
10. *Questions diverses.*

M. HOFFMANN fait part de son souhait d'inviter régulièrement des agents réalisant des actions importantes au sein de la Faculté des Sciences et travaillant dans « l'ombre ».

M. HOFFMANN s'enquiert d'un éventuel complément à l'ordre du jour.

M. BOUBY souhaite évoquer les problèmes relatifs à la Halle Technologique et au CHSCT, sachant que cette instance s'est réunie la semaine dernière.

M. HOFFMANN indique que ce point sera abordé avant le vote du procès-verbal n°280.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HOFFMANN** suggère de passer au premier point de ce Conseil de Faculté.

1. INTRODUCTION

a- **Actualités**

M. HOFFMANN informe l'assemblée de l'arrivée de deux nouvelles personnalités au sein de ce Conseil :

- Monsieur JALLAS, représentant de la Chambre du Commerce et de l'Industrie de l'Occitanie

M. HOFFMANN précise aux conseillers que M. Éric JALLAS est nouvellement nommé au sein de l'Assemblée de l'UFR Sciences.

M. HOFFMANN cède la parole à **M. JALLAS**.

M. JALLAS salue l'assemblée et la remercie de l'accueillir au sein de cette instance.

M. JALLAS est désormais le représentant du mode économique dans ce Conseil car il a été désigné par la Chambre du Commerce et de l'Industrie de la région Occitanie.

M. JALLAS est le Président de l'entreprise ITK (site internet - <http://www.itk.fr>), spécialisée dans les logiciels de simulation - plante, sol, climat -, d'analyse des données et d'intelligence artificielle - algorithmes génétiques -. L'entreprise compte près de 120 personnes. Cette société s'inscrit dans une stratégie d'innovation, encouragée par le gouvernement français dans les années 1990 et soutenue par l'Europe.

M. JALLAS explique que son entreprise recrute des Docteurs. Or pour former un Docteur, il faut a minima 8 ans d'études supérieures. Aussi, il est important que ces informations arrivent à l'Université avant que les besoins n'apparaissent.

M. JALLAS note une pénurie très forte concernant le nombre de personnes formées en intelligence artificielle. Il se trouve aujourd'hui confronté à cette réalité et demande depuis plus de cinq ans à l'Université et plus particulièrement aux écoles doctorales d'encourager les jeunes à étudier dans ces filières.

M. JALLAS observe que l'adaptation de l'Université est plus longue que ce que sollicite la sphère économique.

M. JALLAS regrette d'avoir à recruter beaucoup de personnes venant d'autres universités.

M. JALLAS reconnaît que la diversité est une richesse. Toutefois, il est dommage que les jeunes de la région diplômés de l'Université de Montpellier ne puissent trouver un métier proche de chez eux.

M. JALLAS a trois enfants diplômés de l'Université de Montpellier : il connaît donc la « maison ».

M. JALLAS fera le nécessaire pour être le plus présent possible à ce Conseil. Malheureusement, il passe la moitié de son temps à l'étranger. Il est arrivé d'Allemagne ce matin à 3 heures pour assister à cette séance.

M. JALLAS reste à la disposition de l'assemblée si elle souhaite lui poser des questions complémentaires.

M. JALLAS précise que si des enseignants désirent inviter des jeunes personnels de la société ITK pour des présentations ou réaliser des entretiens auprès des étudiants de la Faculté des Sciences, cela sera avec plaisir.

M. JALLAS termine sa présentation en indiquant qu'il est titulaire d'un doctorat et connaît bien le système universitaire.

M. HOFFMANN remercie **M. JALLAS** de sa présence et de sa présentation.

M. HOFFMANN note que la société ITK couvre tous les domaines de la Faculté.

- Monsieur DUCHEMIN, Chargé de mission Étudiant

M. HOFFMANN cède la parole à **M. DUCHEMIN**, Chargé de mission Étudiant et lui demande de se présenter.

M. DUCHEMIN salue l'assemblée et indique qu'il est le nouveau Chargé de Mission Étudiant. Il remplace **M. SOROT**, son prédécesseur.

M. DUCHEMIN assure l'interface entre les associations et la Direction de la Faculté des Sciences.

M. HOFFMANN rappelle que **M. SORO** Ta quitté ses fonctions cette année : c'était une personne très investie pour la Faculté des Sciences.

En l'absence de nouvelle remarque **M. HOFFMANN** suggère de passer au point suivant.

b- Présentation du Pôle Logistique de la Faculté des Sciences

M. HOFFMANN a présenté lors d'une séance précédente les salles qui ont été rénovées ainsi que le travail effectué dans chacune d'entre elles.

M. HOFFMANN regrette d'effectuer cette présentation alors qu'il ne tient ni le pinceau, ni la perceuse.

M. HOFFMANN souligne que le pôle Logistique réalise un énorme travail de maintenance.

M. HOFFMANN présente **M. KOUADRI**, adjoint au chef de service Planning Logistique et responsable du pôle Logistique. Celui-ci est composé de trois personnes qui entretiennent tous les locaux de la Faculté, indépendamment de la Direction du Patrimoine Immobilier.

M. HOFFMANN note que les locaux avaient été détériorés, les tables gravées...Il a fallu poncer un amphithéâtre en très peu de temps. Ce travail conséquent a été réalisé par trois personnes.

M. HOFFMANN demande à **M. KOUADRI** d'évoquer la mission du pôle logistique.

M. KOUADRI débute son intervention par **la logistique**. Le matériel mis à disposition des usagers a été renouvelé et modernisé avec notamment l'achat de :

- 6 vidéoprojecteurs nouvelle génération (Optoma HDMI),
- 4 micros casques (pratiques pour avoir les deux mains libres...) qui renforcent le stock actuel de micros,
- 3 pointeurs lasers avec fonction afficheurs Power Point,
- 2 adaptateurs pour Mac et 2 adaptateurs VGA-HDMI.

M. KOUADRI indique que la procédure d'emprunt pour les usagers a été simplifiée. Désormais, le demandeur se connecte à une application pour effectuer une demande de prêt.

Concernant l'audiovisuel présent dans les locaux d'enseignement et les départements, **M. KOUADRI** précise que la salle didactique du Bâtiment 2 du campus Saint Priest ainsi que la grande salle de réunion bâtiment 13 du campus Triolet ont été équipées pour la visioconférence. Le système de vidéo-projection a été remplacé à l'amphithéâtre 5.02 ; les autres devraient également voir leur matériel remplacé.

M. KOUADRI précise que le vidéo projecteur de l'amphithéâtre 6.04 a également été substitué par un matériel d'occasion, entretenu et remis en service par le pôle logistique. Le bâtiment devant être détruit dans 2 ans, la Faculté ne peut s'engager davantage pour l'achat de matériel et la rénovation.

M. KOUADRI signale que cinq salles de TD, six salles de cours et la salle 167 de Robotique du Campus St Priest ont été équipées d'écrans de projection, tout comme l'amphithéâtre 5.03, les salles de cours 25.01, de TD4.02 et les quatre autres salles TD.

M. KOUADRI observe que désormais toutes les salles de la composante sont équipées d'un écran de projection.

M. KOUADRI explique que le Pôle essaie d'équilibrer les installations sur les différents locaux que compte la Faculté des Sciences.

M. KOUADRI souligne que les commandes murales ont été remplacées par des commandes centralisées de marque PIXIE (infra-rouge) dans trois salles de cours. Celles-ci ont un système simplifié limitant les problèmes de bug.

M. KOUADRI note que les câblages ont été refaits dans une vingtaine de salles.

Concernant le mobilier, **M. KOUADRI** informe qu'il a été changé dans les dix salles de TD des bâtiments 1, 4, 5 et 20. Par ailleurs, des rideaux opaques ont été installés dans les deux salles de réunion du bâtiment 13 ainsi qu'au sein des treize salles de TD des bâtiments 5, 16, 20 et 25.

S'agissant **des travaux**, **M. KOUADRI** indique que le hall d'accueil du bâtiment 30 a été totalement réaménagé: une banque d'accueil a été installée, la peinture et les éclairages refaits ainsi que les faux plafonds. Cette intervention a été effectuée par les agents du pôle logistique.

M. KOUADRI précise que des travaux de peinture et de revêtement ont été réalisés dans quinze salles des bâtiments 1, 2, 5, 16 et 20.

Pour **M. KOUADRI**, il est important que les enseignants et les étudiants puissent travailler dans des conditions correctes. Il fait donc en sorte que les travaux se déroulent au mieux.

M. KOUADRI conclut que le pôle Logistique réalise tous les travaux, dépanne en mobiliers et en matériels, apporte ses conseils et expertises auprès des usagers, et assure le suivi des tickets. Ce service est aussi l'intermédiaire entre la composante - Direction, Départements d'enseignement- et les prestataires. Il accompagne également les associations, usagers et partenaires dans son domaine d'expertise, dans le cadre de l'organisation d'événements et la réalisation de travaux.

M. KOUADRI présente le plan d'action de l'année universitaire 2017-2018. Il explique qu'en plus des évènements annuels et pérennes comme le Festisciences, la Journée Portes Ouvertes et les Inscriptions administratives, le pôle prévoit, sous réserve de l'accord de la Direction:

- d'équiper 4 nouvelles salles TD en systèmes de vidéo- projection et de moderniser les commandes centralisées au niveau du bâtiment 5,
- de continuer à équiper les salles en rideaux,
- de remplacer le mobilier de quatre salles situées au rez-de chaussée du bâtiment 5,
- de changer dix tableaux blancs et à craies,
- d'enlever trois écrans de projections manuels par de nouveaux matériels,
- de remplacer certaines dalles des faux plafonds situés dans plusieurs salles de TD. Il en reste un stock provenant de la rénovation du hall d'accueil du bâtiment 30.
- de repeindre des salles de TD du rez de chaussé du bâtiment 5 et de la salle TD 16.07.

M. KOUADRI précise que ces travaux peuvent être réalisés lorsqu'il n'y a pas de cours dans les salles donc lors des suspensions de cours, des vacances ou avant les vacances estivales.

M. KOUADRI ajoute que le but de ces opérations est de permettre aux étudiants et enseignants de faire cours dans des salles propres, salubres, dotées du matériel adéquat. Cela nécessite un travail quotidien.

Pour finir, **M. KOUADRI** indique que la Faculté des Sciences dispose de plus de 80 locaux d'enseignement et de douze bâtiments sur plus de 11000 m².

M. KOUADRI invite l'assemblée à se rendre sur le site de la Faculté des Sciences pour disposer de plus d'informations et avoir ainsi une meilleure idée de ces locaux et équipements (<http://sciences.edu.umontpellier.fr/espace-personnels/service-planning-logistique/>).

M. KOUADRI pense avoir fait un résumé explicite et remercie l'assemblée pour son écoute.

M. HOFFMANN remercie **M. KOUADRI** et demande à l'assemblée si elle a des questions à formuler.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. DUCHEMIN**.

M. DUCHEMIN indique que les locaux occupés par les associations manquent de chaises, d'armoires, de meubles et demande si la logistique disposerait d'un stock pour les dépanner.

M. KOUADRI lui répond qu'il existe un stock de meubles. Il convient de lui adresser une demande par mail.

M. HOFFMANN rappelle que les associations doivent se rapprocher de **Mme GAUCERAND**, Référente associations.

Mme GAUCERAND précise que les locaux occupés par les associations sont gérés par la Direction Vie des Campus : ces dernières doivent alors entrer en relation avec **Mme BONTEMS**, Responsable du Service Vie Étudiante.

M. HOFFMANN insiste : toute demande des associations doit être réalisée auprès de **Mme GAUCERAND** : celle-ci répondra à leur demande, les renseignera ou les dirigera vers les personnes compétentes.

Pour **M. HOFFMANN**, il est intéressant de mettre en lumière les personnes qui travaillent « *dans l'ombre* ».

M. HOFFMANN souligne que le pôle Logistique n'est composé que de trois agents et note le travail réalisé par leurs soins.

c- Prochain Conseil - mercredi 6 décembre 2017 -.

M. HOFFMANN indique à l'assemblée que la prochaine séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier interviendra le mercredi 6 décembre 2017, à 8 h 45- Salle des Actes du campus Triolet -.

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Introduction,
2. Approbation du PV n° 281,
3. Vote de subventions : Env'Agro Tech, L'Association Fédérative Nationale des Étudiants Universitaires Scientifiques - AFNEUS,
4. Vote de conventions,
5. Vote de la lettre de cadrage budgétaire 2017,
6. Projets pédagogiques 2018,
7. Point Pédagogie
8. Points divers.

En l'absence d'observation, **M. HOFFMANN** suggère de passer au point évoqué par **M. BOUBY** relatif à la Halle de Technologie.

M. HOFFMANN cède la parole à **M. BOUBY**.

Lors du dernier Conseil de la Faculté des Sciences, **M. BOUBY** avait évoqué les conditions dans lesquelles travaillent les personnels et étudiants au sein de la Halle de Technologie.

M. BOUBY précise qu'un CHSCT a eu lieu la semaine précédente. Cela fait près d'un an que **M. BOUBY** demande au CHSCT de l'Université de visiter les nouveaux locaux. La Présidence a toujours refusé, sous prétexte « *qu'elle n'avait pas le droit* ».

Lors de la dernière séance du CHSCT, **M. BOUBY** a demandé pourquoi le comité n'avait pas le droit.

Selon **M. BOUBY**, la réponse donnée est totalement aberrante. Il a été jugé « *illégal* » que le CHSCT de l'Université de Montpellier visite la Halle de Technologie car cette structure est en attente de la convention entre la Région, l'École de Chimie et la Faculté des Sciences. Sans ce texte, la commission ne peut visiter les locaux.

M. BOUBY a alors interrogé **M. AUGÉ**, Président de l'Université de Montpellier. En effet, il est jugé « *illégal* » que le CHSCT visite les locaux de la Halle de Technologie alors même qu'il est possible d'y faire travailler les personnels et étudiants, et ce, sans qu'aucune convention ne soit établie !

M. BOUBY insiste : il est totalement illégal que des étudiants et des agents travaillent au sein de ces bâtiments car ces derniers n'ont pas été validés par le CHSCT de l'Université de Montpellier !

M. BOUBY a demandé qu'il soit noté sur le procès-verbal du CHSCT que « *Monsieur le Président de l'Université de Montpellier prenait la responsabilité de tout ce qu'il pouvait se passer dans ces locaux tant que la convention entre l'École de Chimie et l'Université de Montpellier n'était pas approuvée* ».

Pour **M. BOUBY**, il convient de signaler que cette situation pose des problèmes majeurs en matière de responsabilité. En effet, même si celle-ci est mise sur le Président de l'Université de Montpellier, celle du Directeur de Département d'enseignement de Chimie et du Directeur de la Faculté des Sciences peuvent également être mises en cause. Ces derniers laissent travailler des personnels et étudiants dans des locaux non habilités à ce jour à recevoir du public.

M. BOUBY informe l'assemblée que la salle de chimie organique se trouvant dans ces locaux ne comprend qu'une seule entrée et pas de sortie de secours. Si le feu se déclare à l'entrée de ce local, les occupants ne pourront pas sortir.

M. BOUBY ajoute que cette salle a des fenêtres avec des poignets se trouvant à deux voire trois mètres de hauteur...

M. BOUBY trouve cela aberrant : « *D'un côté on n'a pas le droit, de l'autre le Président dit prendre ses responsabilité et valide que les enseignements aient lieu dans ces locaux !* ».

M. HOFFMANN note que cette information est importante. Il a sollicité il y a quelques jours M. AUGÉ pour lui demander où en était cette convention d'occupation des locaux. Le Président lui a répondu qu'elle était en cours d'élaboration et que **M. HOFFMANN** recevrait une réponse très rapidement.

M. BOUBY insiste : la situation actuelle est totalement aberrante par rapport à ce système.

Mme JOAB remarque que **M. HOFFMANN** étant informé de cette situation, il est également responsable.

M. HOFFMANN remercie **Mme JOAB** de le lui rappeler.

M. BOUBY souligne que **M. HOFFMANN** a fait le nécessaire en demandant à l'Université de Montpellier de fournir la convention.

Mme JOAB ajoute que fondamentalement, **M. HOFFMANN** sait que la situation n'est pas « *Secure* ».

M. HOFFMANN est bien informé de cette situation car il a contacté la Présidence suite au courrier transmis par **M. Pascal DUMY** précisant qu'il validait la convention et devait signer au nom du Président de l'Établissement.

Or, **M. HOFFMANN** ne signera pas au nom du Président un accord qu'il ne connaît pas. N'ayant pas d'éléments de réponse de la part de celui-ci, il a procédé à un rappel en bonne et due forme.

M. BOUBY a précisé au CHSCT ce qu'il a entendu.

En tant qu'ancien assistant de prévention du Département d'enseignement de Chimie, **M. BOUBY** avait demandé, à l'époque, à être présent lors de la réception des locaux. Il a été expulsé par la Direction de l'Université et d'autres personnes dont il taira le nom.

Suite à cet événement, **M. BOUBY** a démissionné de son poste d'assistant de prévention alors qu'il l'occupait depuis de nombreuses années.

Pour **M. BOUBY**, le seul moyen de savoir si ces locaux sont en sécurité est de faire une visite avec le CHSCT, instance compétente dans ce domaine.

M. BOUBY le répète : cette commission est interdite d'accès à ces locaux alors même que l'Université de Montpellier y autorise les enseignements.

En tant que Directeur de Département, **M. FILHOL** regrette que le CHSCT n'ait pas réalisé de visite. Cependant, il s'agit d'un choix politique. La situation de la Halle de Technologie est compliquée car elle est cogérée par l'École de Chimie et l'Université de Montpellier.

M. FILHOL précise qu'il y a un accord d'ouverture de la part des pompiers. Il a également demandé au service de sécurité des laboratoires de vérifier qu'il n'y avait pas de danger pour les usagers.

M. FILHOL comprend la démarche de **M. BOUBY** et la soutient. Toutefois et a priori, il n'y a pas de mise en danger particulière pour les étudiants et personnels.

Concernant la pièce de chimie organique évoquée par M. BOUBY, **M. FILHOL** signale qu'elle n'est pas ouverte aux enseignements du 1^{er} semestre. Elle devrait l'être d'ici trois mois.

M. BOUBY observe que des enseignements devraient y débiter dans deux semaines...

M. BOUBY s'étonne de le savoir alors que le Directeur du Département Chimie n'est pas au courant.

M. BOUBY ne rejette ni la responsabilité sur **M. FILHOL**, ni sur **M. HOFFMANN**. Il signale le fonctionnement aberrant de l'Université de Montpellier.

Pour **M. BOUBY**, cette situation témoigne simplement du fait que les locaux financés par la région sont occupés bien qu'ils ne soient pas encore adaptés !

M. HOFFMANN suggère d'organiser une rencontre entre la Direction de la Faculté, **M. FILHOL**, **M. BOUBY** et les autres personnes associées à ces locaux pour effectuer un point complet sur la situation afin de prendre les décisions nécessaires.

M. HOFFMANN cède la parole à **Mme LARIONOVA**.

Mme LARIONOVA a été alertée par le responsable de la réserve de chimie concernant le passage des produits chimiques sur la voie publique. La réserve se situant au bâtiment 20, il faut régulièrement faire passer de l'éthanol et autres substances de ce bâtiment à la Halle. Pour cela, il faut traverser la route séparant les deux bâtiments, ce qui n'est pas légal.

Mme LARIONOVA a signalé ce problème à **M. RESPAUT**, Vice-Président de la CFVU, qui lui a demandé de rédiger un courrier officiel.

Mme LARIONOVA ne souhaite pas ajouter un problème supplémentaire mais tenait à en informer le Conseil de la Faculté des Sciences.

M. FILHOL souligne que le problème est réglé.

M. BOUBY l'a également évoqué lors du précédent Conseil. Une convention devrait être rédigée pour permettre le transport des produits chimiques et solvants sur cette partie de la voie publique. En attendant, il a été demandé aux techniciens de la Faculté des Sciences de réaliser des commandes qui seraient livrées directement sur le site.

M. BOUBY informe l'assemblée que les réserves situées à la Faculté des Sciences ne sont pas aux normes pour héberger de gros volumes de solvants !

M. BOUBY insiste : le problème est très important. Si une convention est passée avec l'École de Chimie, cette dernière n'est pas forcément adaptée aux produits utilisés dans les salles de travaux pratiques.

M. BOUBY rappelle que le site de réserve de produits chimiques et de solvants a été mis aux normes, ce qui a demandé une somme d'argent importante. Et maintenant, on se retrouve dans cette situation !

M. BOUBY précise qu'à l'époque, il avait demandé à ce qu'un passage souterrain soit construit pour faire passer les produits chimiques et solvants de l'École de Chimie à la Faculté des Sciences sans souci. Cette proposition a toujours été refusée par la Mairie de Montpellier et par les personnes ayant réalisé les plans de l'École de Chimie.

M. HOFFMANN indique qu'une rencontre avec tous les utilisateurs de la Halle de Technologie sera organisée très rapidement afin qu'un positionnement soit arrêté à ce sujet.

M. HOFFMANN ajoute qu'il faudra également que la Faculté des Sciences soutienne le courrier sollicité par **M. RESPAUT** et rédigé par le Département Scientifique de Chimie.

Selon **Mme LARIONOVA**, **M. HOFFMANN** a raison de réunir les chimistes pour trouver une solution.

Mme LARIONOVA est étonnée que le Directeur du Département Chimie ne soit pas informé de la prochaine utilisation de la salle de chimie organique.

M. HOFFMANN essaie d'associer l'ensemble des personnes concernées par cette problématique pour faire quelque chose de constructif.

M. HOFFMANN suggère de passer au point suivant et de procéder au vote du procès-verbal n°280.

M. BOUBY souhaiterait aborder un autre point divers.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. BOUBY**.

M. BOUBY regrette que le point relatif au plan Etudiant 2018 ne soit pas à l'ordre du jour de cette séance.

M. HOFFMANN précise que celui-ci sera abordé lors du Conseil de décembre.

Pour **M. BOUBY**, il ne faut pas discuter de ce sujet à ce moment-là car le gouvernement mettra en place le Plan Étudiant par ordonnance au mois de décembre.

M. BOUBY rappelle que ce projet concerne à la fois le second degré et l'enseignement supérieur. Sud Education aurait aimé mener une réflexion lors de ce Conseil concernant le devenir de ce plan et la manière dont la Faculté se positionne vis-à-vis de ce dispositif.

M. HOFFMANN propose de placer l'intervention de M. BOUBY en fin de Conseil lors des « Questions Diverses ».

M. VERNICOS ne souhaite pas que cela soit discuté en fin de séance. Ce dispositif aura un impact sur le budget 2018 !

M. BOUBY insiste : celui-ci passera par ordonnance au mois de décembre prochain. Cela ne laisse pas le temps de réagir.

M. BOUBY alerte l'assemblée sur les incidences de ce Plan Étudiant. APB va être abandonné au profit d'un autre logiciel, quasi identique. Le professeur principal de terminale va orienter les étudiants vers les formations qu'ils peuvent suivre à l'Université.

M. BOUBY ne comprend pas que la Faculté des Sciences ne s'intéresse pas à ce dispositif, alors que celui-ci va impacter directement ses étudiants et ses capacités d'accueil.

M. HOFFMANN rappelle que l'assemblée avait déjà abordé le problème relatif à la capacité d'accueil lors du précédent Conseil. Il avait été acté que celles-ci seraient remontées.

M. BOUBY précise que le Plan Étudiant stipule que si un établissement n'a pas la capacité, il ne l'a pas, point final. Cela signifie qu'il n'y aura pas de budget ni de postes supplémentaires pour accueillir le surplus d'étudiants.

M. BOUBY est surpris que personne ne s'interroge.

M. BOUBY note que le Conseil va aborder la question de la réduction du nombre d'heures par UE, le passage de certains TP en TD, en passant les UE de 50h à 45h, et les TD de 1h30 à 1h15... « *Vers où va-t-on ?* ».

M. BOUBY rappelle que Sud Éducation alerte sur ces dérives depuis des années. A présent, nous assistons à leurs conséquences : les enseignants sont en faveur de la diminution du nombre d'UE, l'enlèvement des TP en L1...

M. ALI précise que le Département BE souhaite préserver les TP en L1 !

M. BOUBY corrige ses propos : tous les enseignants ne sont pas pour l'ensemble de ces changements. Ils sont tellement saturés, qu'in fine, ils mettent en place ce type de dispositifs pour s'en sortir.

Pour **M. HOFFMANN**, il convient de mener une discussion sur le Plan Étudiant. Toutefois, il souhaite que soit fait d'abord une présentation générale de l'état du Budget.

M. VERNICOS coupe la parole à **M. HOFFMANN** et indique qu'il dispose de chiffres.

M. HOFFMANN demande à **M. VERNICOS** de ne pas se précipiter : **M. BRETAGNON** va présenter à l'assemblée les chiffres globaux, masse salariale incluse.

Pour **M. HOFFMANN**, il est important que l'assemblée ait connaissance de l'ensemble des éléments pour échanger. Aujourd'hui, chacun a fait ses petits calculs sur un bout de papier.

M. HOFFMANN note que des choses se disent et ne sont pas complètement vraies, telles que la réduction des TP. Ce sujet n'a jamais été évoqué.

M. HOFFMANN souhaite que tout puisse être clarifié et qu'un point puisse être présenté sur la situation de la composante à l'instant t. Le débat sur le Plan Licence et l'évolution de l'offre de formation sera ensuite ouvert.

M. VERNICOS rappelle que des décisions politiques sont en train d'être prises et auront un impact fort sur le travail des universitaires, notamment sur le fait que les enseignants-chercheurs sont déjà surchargés. Il va être demandé un travail supplémentaire considérable pour les L1.

M. VERNICOS signale que celui-ci va impacter le budget 2018 mais il ne faut pas attendre la rentrée 2018 pour commencer à travailler.

M. VERNICOS souhaite entendre de la part du Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier qu'il ne faut pas mettre des forces avant la rentrée 2018.

M. HOFFMANN interpelle **M. VERNICOS** : « *Des groupes de travail ont déjà été institués sur cette question.* »

M. VERNICOS conclut qu'il y a un impact sur le budget car l'existence de groupes de travail signifie que des personnes sont mobilisées à ce sujet sur leurs heures de travail !

M. HOFFMANN précise que tout est corrélé. Il faut bien commencer par travailler sur un point pour entamer la discussion !

M. HOFFMANN cède la parole à **M. LEMOIGNO** et ajoute que les étudiants interviendront ensuite concernant la domiciliation de trois associations et le vote de subventions.

Pour **M. LEMOIGNO**, il serait essentiel de parler de cette réforme et de l'impact qu'elle pourrait avoir sur le budget. Toutefois, on ne sait absolument pas ce que cela va donner. Une discussion doit avoir lieu à ce propos le jeudi 16 novembre 2017 en CFVU.

M. LEMOIGNO suggère de faire un Conseil extraordinaire pour discuter de cette réforme.

M. VERNICOS valide cette idée.

Pour **M. LEMOIGNO**, il faut mettre les choses sur la table.

M. HOFFMANN rappelle que la prochaine séance aura lieu le 6 décembre prochain et propose qu'un Conseil extraordinaire se réunisse avant cette date pour aborder ce sujet.

M. BOUBY note que depuis ces dernières années, il n'est plus possible de faire avec les moyens qui nous sont donnés. Sud Éducation aurait aimé que le système soit bloqué car cela voudrait dire publiquement « *Non ! On ne peut pas !* ».

M. BOUBY ajoute que personne ne sait que l'on galère et que les personnels en subissent les conséquences.

M. BOUBY s'inquiète également pour les étudiants ! Les personnels sont là pour les former : leur seule récompense est la réussite de ces jeunes.

M. BOUBY gagne 1300€ par mois. Sa seule satisfaction est de travailler au service des étudiants. Voir le système s'écrouler comme cela est une catastrophe. Le Conseil de la Faculté des Sciences essaie de se débrouiller avec ce qu'on lui donne...

M. BOUBY rappelle que l'université met en place les EUR, le projet Muse. Cela coûte de l'argent, or c'est la base qui fait le travail !

M. BOUBY arrête là son intervention.

M. HOFFMANN propose de modifier l'ordre du jour en abordant maintenant le point 4- Vie du Campus et plus particulièrement la domiciliation des associations.

M. HOFFMANN rappelle que les étudiants doivent partir en cours.

M. BOUBY aurait souhaité connaître l'avis des étudiants sur ce plan.

M. HOFFMANN précise qu'ils sont membres des associations et non représentants des étudiants.

2. VIE DU CAMPUS

a. Domiciliations,

- AMPBM

M. HOFFMANN invite **Mme Anaïs REBELLO**, représentante de l'association AMPBM à le rejoindre.

Mme REBELLO, Présidente de cette association indique que l'acronyme AMPBM signifie Association Master Bio Plante de Montpellier.

Mme REBELLO informe l'assemblée que cette année, la structure compte 65 adhérents. Son objectif principal est de représenter les promotions L3, L3 Pro, M1 et M2 de la mention Biologie des Plantes. Elle fédère les licences et masters Biologie des Plantes et Biotechnologie des plantes tropicales afin que les étudiants se connaissent et qu'il y existe une cohésion de groupe. Pour cela, l'association organise des événements.

Mme REBELLO ajoute que l'un des buts principaux de l'association est de créer un réseau professionnel en lien avec les anciens étudiants. A cet effet, un classeur est tenu à jour depuis 2012 : tous les adhérents y ont accès.

Mme REBELLO souligne que l'association accompagne les étudiants dans leurs démarches de stage, répond aux diverses questions sur la formation et l'après formation. Une journée des anciens est organisée au mois de février où les anciens étudiants présenteront leur parcours post-formation, ces derniers ayant intégré divers milieux - public, privé, la création d'entreprise...-

M. HOFFMANN remercie **Mme REBELLO** pour sa présentation et demande à l'assemblée si elle a des questions à formuler.

En l'absence de remarques, **M. HOFFMANN** propose de passer à la seconde association et précise au Conseil qu'il procédera à un vote global pour la domiciliation de ces 3 associations.

- Brin de Forêt

M. HOFFMANN invite **M. Léo-Paul DAGALLIER** à présenter l'association Brin de Forêt à l'assemblée.

M. DAGALLIER, Président de l'association Brin de Forêt salue l'auditoire et présente **Mme LEMOINE**, la secrétaire de l'association.

M. DAGALLIER précise que l'association a été créée en 2015 par les étudiants du Master Biodiversité végétale et Gestion des Écosystèmes Tropicaux, parcours de la Mention Biodiversité Écologie Évolution.

M. DAGALLIER explique que l'objectif de cette structure est d'organiser un colloque scientifique annuel au mois de janvier. Celui-ci entre dans le cadre d'une UE du parcours et se veut être une expérience très enrichissante pour les étudiants.

M. DAGALLIER signale que le Conseil d'administration de Brin de Forêt est constitué essentiellement d'étudiants de M2. Lorsqu'il a pris ses fonctions de Président, il a trouvé dommage que cette structure soit uniquement dédiée à l'organisation d'un événement et a suggéré de développer l'association.

M. DAGALLIER ajoute qu'un projet d'intervention au sein du Lycée Jean Monnet est en cours. L'idée est de créer des posters scientifiques avec des lycéens sur les thématiques développées lors du colloque. Cette année, celui-ci porte sur l'ingénierie Écologique en milieu tropical.

M. DAGALLIER informe l'assemblée que l'association aimerait porter des projets sur la sensibilisation à la biodiversité tropicale en passant par des conférences thématiques en lien avec d'autres associations organisant déjà ce type d'événement - notamment le GNUM ou l'association CARABES- mais aussi des sorties pédagogiques, par exemple à la serre amazonienne du zoo du Lunaret.

Mme LEMOINE souligne que l'association souhaite également développer un réseau d'étudiants comprenant les anciens et les actuels. Celui-ci permettrait notamment d'échanger sur l'expatriation, sujet faisant un peu peur à certains. Le souhait de Brin de Forêt est aussi de créer un réseau de stages et d'offres d'emplois car le master 2 est conditionné par le stage et très souvent, les étudiants sont quelque peu paniqués pour en trouver un.

Mme LEMOINE conclut la présentation de l'association en expliquant que sa motivation est de créer du lien entre les étudiants du master - quelle que soit leur génération - mais aussi avec tous ceux qui sont inscrits au sein de la mention Biologie Évolution. Elle souhaite aussi s'investir de manière pérenne dans la vie étudiante de la Faculté des Sciences.

M. HOFFMANN s'interroge : « Pourquoi est-il mentionné Bioget sur le logo et non le nom de l'association ? »

M. DAGALLIER explique que l'association avait été créée à l'origine pour les étudiants inscrits en Bioget. Le logo n'a pas été modifié depuis. Toutefois, Brin de Forêt souhaite s'ouvrir aux autres formations.

M. KOUADRI sollicite la parole.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. KOUADRI**.

M. KOUADRI s'adresse à l'ensemble des étudiants présents et leur demande s'il est possible de sensibiliser leurs camarades sur la préservation des locaux et du matériel.

M. KOUADRI donne l'exemple d'un vidéoprojecteur sur lequel un étudiant avait apposé un autocollant au niveau de la sortie d'aération. Cela a provoqué une surchauffe de l'appareil qui a dû être réparé. Un câble avait également disparu...

M. KOUADRI ajoute que le service Logistique intervient et répare mais il serait opportun que les étudiants respectent les locaux et le matériel mis à leur disposition.

M. HOFFMANN remercie Brin de Forêt et demande à l'association Médios de venir se présenter.

Médios

M. HOFFMANN donne la parole à **Mme Floriane DE GÉRARD**, co-Présidente de l'association Médios.

Mme DE GERARD présente cette structure, qu'elle co-préside avec **Mme CAILLAUD** et **M. SOROT**. L'association a été créée cette année par les étudiants du master mention B2A, parcours ACES. Son but est de faire de la médiation scientifique, de s'y former en complément de leur formation mais aussi d'encourager l'organisation d'événements.

Mme DE GERARD explique que Médios accompagne les étudiants dans leurs projets, tant sur le plan organisationnel que financier, - notamment pour trouver des bénévoles-.

Mme DE GERARD précise que l'association a déjà commencé à initier certains projets. Lors d'Halloween, elle a par exemple sensibilisé le jeune public dans les rue de Montpellier avec de courts messages de médiation scientifique, tels que « *Connaitre ton squelette !* »

Mme DE GERARD ajoute que Médios a participé à l'organisation du Salon de l'Écologie en créant deux soirées débats et en tenant un stand. Elle sera également présente lors du Festisciences organisé par la Faculté. L'association a aussi de nombreux projets à venir.

Mme DE GERARD indique que Medios est ouverte aux étudiants du master ACES mais aussi aux membres extérieurs.

M. HOFFMANN remercie **Mme DE GERARD** pour sa présentation.

M. BOUBY demande où sont situés les locaux qui seront attribués à ces associations.

Mme GAUCERAND lui répond qu'ils se trouvent au 1^{er} étage du SPACE.

M. BOUBY demande si la mise à disposition de ces bureaux a déjà été actée.

Mme GAUCERAND explique que pour se voir attribuer un local, l'association doit effectuer une demande de domiciliation auprès d'une composante, devant être validée en CAC. Elle complètera ensuite son dossier unique, lui permettant de faire une demande de subvention auprès du FSDIE et d'un local.

M. BOUBY s'interroge : « *Le SPACE peut-il accueillir toutes ces associations ?* »

Mme GAUCERAND lui répond que oui.

M. BOUBY note que les associations venant de se présenter sont nouvelles.

Mme GAUCERAND indique que Brin de Forêt et AMPBM existaient déjà depuis quelques années mais n'avaient pas été domiciliées à l'Université de Montpellier.

M. BOUBY demande ce que signifie « *domicilier* ». Les statuts existent-ils déjà ?

Mme GAUCERAND précise que ces associations ne sont pas domiciliées au niveau de l'UM. Désormais, l'adresse de l'Établissement sera indiquée sur leurs statuts et les associations bénéficieront d'une boîte postale au Space.

M. VERNICOS trouve la situation actuelle intéressante : elle témoigne bien du fonctionnement français. Au lieu d'avoir une seule et grosse association représentant la communauté, il en existe une multitude. Il trouve cela triste que chacun « s'enferme » dans son association. Chaque master en crée une.

M. HOFFMANN informe **M. VERNICOS** que toutes les associations se regroupent régulièrement. La Faculté fait en sorte qu'il y ait aussi un lien entre toutes ces structures.

M. DUCHEMIN, Chargé de mission Étudiant, ajoute que les associations étaient auparavant « dans leur coin ». Aujourd'hui, la Faculté des Sciences essaie de créer une réelle synergie entre ces structures.

M. DUCHEMIN prend l'exemple de son association GEARRS qui s'est associée avec le GNUM pour créer une « ferme intelligente ».

M. DUCHEMIN rappelle que les associations ont travaillé ensemble pour organiser le Festisciences : aucune n'est restée à l'écart.

M. HOFFMANN note que ce grand nombre de structures témoigne de la diversité au sein de la Faculté des Sciences.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HOFFMANN** suggère de procéder au vote de la domiciliation des associations AMPBM, Brin de Forêt, et Médios au sein de la Faculté des Sciences.

Votants : 22 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 22

La domiciliation des associations AMPBM, Brin de Forêt, et Médios au sein de la Faculté des Sciences recueille un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote unanime et propose de passer au vote des subventions.

b. Vote de subventions

M. HOFFMANN rappelle que deux associations ont déposé une demande de subvention :

- le Salon de l'Écologie

M. HOFFMANN note que la demande de subvention s'élève à 500€.

M. HOFFMANN cède la parole à **Mme LEGUERN** et **M. LEFRANC** représentant l'association Salon de l'Écologie.

Mme LE GUERN rappelle que cette association est issue du Master 2 B2E, parcours IEGB. Cette année, elle comprend 45 étudiants dont certains du master 1. Le but de cette structure est d'organiser le Salon de l'Écologie.

Mme LE GUERN précise que cette manifestation est reconduite chaque année et qu'elle est organisée par les étudiants du Master 2. Chacun d'entre eux a une mission bien précise dans le cadre de cet événement.

Mme LE GUERN informe l'assemblée que le Salon de l'Écologie comprend trois temps forts : les journées Ecojob et Ecothèque se déroulent sur le campus Triolet tandis que le Festidiversité a lieu sur le site de la Faculté des Sciences et celui du zoo du Lunaret. Ces trois journées vont cibler différents publics - entreprises, étudiants et grand public -.

Mme LE GUERN indique que le Salon de l'Écologie est intervenu la semaine du 8 au 12 novembre 2017. Le bilan officiel n'a pas encore été réalisé.

Mme LE GUERN précise qu'il s'agissait de la 9^{ème} édition pour laquelle les étudiants ont été satisfaits. L'an dernier, 3500 personnes étaient venues. Cette année, la fréquentation a doublé.

Mme LE GUERN observe qu'il s'agit de la 1^{ère} année où le salon de l'Écologie collabore avec l'association Médios. Cela a été bénéfique et a permis de s'ouvrir à un autre public.

M. LEFRANC ajoute que les médias ont communiqué sur le Salon et son engagement dans la biodiversité

Mme FERNANDEZ a vu un reportage sur France 3 Région et ajoute qu'il a été dit que le salon était organisé par l'Université Montpellier 3.

M. LEFRANC précise qu'il y a eu deux reportages réalisés : le premier, diffusé dimanche midi sur France 3 où il a été indiqué que le Salon de l'Écologie était organisé par l'Université Paul Valéry et le second, le soir même, où le présentateur a corrigé cette information en indiquant que la manifestation était portée par des étudiants de l'Université de Montpellier.

Mme LE GUERN ajoute que malheureusement cette erreur n'a pas pu être corrigée par les étudiants.

M. ALI note que l'évènement n'est pas suffisamment centré sur la Faculté des Sciences. L'Université de Montpellier est souvent mise en avant mais il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'une formation portée par le Département Biologie Écologie dans son intégralité et supporté également par la Faculté des Sciences.

M. ALI trouve regrettable que la Faculté ne soit pas mise plus en lumière vis-à-vis de ce salon. Il est déçu et note que nous sommes ici dans un jeu politique et d'affichage.

Mme LE GUERN explique que Festistiversité est une journée mise en place depuis deux ans et se déroule au zoo de Lunaret. Comme celle-ci est récente, la communication a été axée dessus. Mais les deux autres journées se passent à la Faculté des Sciences.

Concernant la communication, **Mme GUERN** indique qu'elle est réalisée par les étudiants.

M. HOFFMANN note ce message qui doit être relayé à l'ensemble des associations domiciliées à la Faculté des Sciences. Cette manifestation est portée par le Parcours IEGB. Il souhaite revenir sur les propos de **M. VERNICOS** indiquant que nous sommes tous «*concentrés sur notre petit monde* ». Il conviendrait ici de donner une image claire de l'UFR Sciences plutôt que de la segmenter.

M. HOFFMANN trouve ce message important. Il est essentiel de disposer d'une communication adéquate. Il espère que le message va passer auprès des associations.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. MANCHERON**.

M. MANCHERON n'approuve pas les propos de **M. ALI** et trouve regrettable de critiquer la communication qui a été assurée par les étudiants. Si l'on souhaite que la composante soit mise en lumière, c'est au service communication de la Faculté des Sciences de le faire et de porter assistance aux étudiants. Ces derniers n'ont pas conscience de l'enjeu politique de la communication.

Pour **M. MANCHERON**, si la communication a été mal réalisée, c'est à la composante de l'assumer, non aux étudiants.

M. HOFFMANN pense important que la composante ait davantage de liens avec les associations étudiantes. Si des erreurs ont été commises en matière de communication, elles incombent effectivement à la composante.

Mme BOYER, responsable du service Communication de la FdS, demande un droit de réponse.

M. HOFFMANN cède la parole à **Mme BOYER**.

Mme BOYER informe que depuis sa création, le service Communication de la Faculté des Sciences a toujours été associé au Salon de l'Écologie. Cette année, le service a retransmis les messages via Facebook mais n'a pas été sollicitée directement pour l'organisation de la manifestation.

Mme BOYER ajoute que le service essaie de répondre toujours présent.

M. MANCHERON insiste : il ne faut pas incriminer les étudiants.

M. BOUBY souligne qu'un financement a été octroyé par le FSDIE et demande si un dossier a été déposé.

Les étudiants acquiescent mais précisent ne pas avoir encore reçu cette aide.

M. BOUBY rappelle que lorsqu'une demande est déposée au FSDIE, il convient de connaître les montants alloués par ailleurs.

M. BOUBY signale qu'une autre association ayant déposé une demande de subvention auprès de la Faculté des Sciences avait déjà reçu un financement de la part du FSDIE.

M. BOUBY insiste : le FSDIE doit connaître tous les financements qui ont déjà été attribués pour prendre sa décision en connaissance de cause.

Mme LE GUERN indique que le FSDIE était informé qu'un dossier avait été également déposé auprès de la composante.

M. BOUBY poursuit son intervention en précisant que l'association devra se rapprocher du FSDIE pour l'informer de la suite donnée par la Faculté des Sciences concernant cette subvention.

M. HOFFMANN suggère de procéder au vote de la subvention pour l'association Salon de l'Écologie - montant de 500 € (cinq cent euros).

Votants : 22 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 22

La subvention pour l'association Salon de l'Écologie - montant de 500 € (cinq cent euros) recueille un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée de ce vote unanime et suggère de passer à la seconde demande de subvention.

- TAUST

M. HOFFMANN présente les représentants de l'association TAUST, sollicitant une subvention d'un montant de 300€ pour le Festival des nuits équinoxes.

M. PLANOLLES, Président de l'association TAUST - Théâtre Amateur à l'Université de Montpellier- introduit **M. PATERNE**, responsable Logistique et Festival de l'association.

M. PLANOLLES explique que la demande de subvention a été déposée dans le cadre de la 27^{ème} édition de l'évènement annuel « *le Festival des nuits équinoxes* ». L'association occupera l'amphithéâtre 5.06 pendant une semaine au cours de laquelle elle proposera deux spectacles chaque soir.

M. PLANOLLES informe que le Festival aura lieu du 20 au 24 mars 2017. L'an dernier, la semaine s'était très bien déroulée avec en moyenne 163 spectateurs par soir.

M. PATERNE ajoute que le TAUST existe depuis 1989. Cette année, la structure compte plus de 130 adhérents. Elle organise dix ateliers par semaine sur le Campus Triolet. Depuis le début de l'année, le TAUST a participé à la journée d'Erasmus et sera également présent lors du Festisciences. En outre, l'association propose tous les mois des soirées théâtres Taustissimes à l'A5.06 du campus Triolet.

M. BOUBY félicite cette association qui a toujours porté l'ex Université Montpellier 2 avec force.

M. BOUBY souligne que les fondateurs sont désormais Maitres de conférences à l'Université.

M. BOUBY note qu'une subvention de 300euros pour cette association ne représente pas une somme importante au regard du travail qu'elle effectue.

Pour **M. BOUBY**, la culture est importante !

M. MANCHERON invite l'association à se rapprocher du service communication de la Faculté des Sciences pour corriger notamment les fautes d'orthographe présentes sur le document de présentation. **M. MANCHERON** trouve cela regrettable car ce support a une vocation « officielle ».

M. MANCHERON comprend que certaines personnes aient des lacunes en orthographe. Toutefois, cela fait désordre lorsqu'il s'agit d'un document d'information.

L'association TAUST prend note de cette remarque.

M. PATERNE précise qu'il ne s'agit pas d'un document public. L'association sera plus vigilante concernant l'orthographe sur les supports officiels.

M. VINDOLET confirme les propos de **M BOUBY** : le TAUST est une très belle association culturelle.

M. VINDORLET demande si celle-ci utilise des infrastructures en dehors du Campus Triolet, notamment la très belle salle de spectacle qui se situe à Richter.

M. PLANOLLES répond que cela est le cas depuis deux ans. Il va très prochainement rencontrer le gestionnaire de cette salle pour organiser de nouveaux événements cette année. Toutefois, l'association souhaite regrouper les deux campus pour toucher un maximum de personnes et d'étudiants.

M. PATERNE ajoute que l'association est toutefois basée principalement sur le site de la Faculté des Sciences au bâtiment 5. Le TAUST est également intervenu quelques fois à la Maison des Etudiants de Richter, mais la salle n'est pas particulièrement adaptée aux représentations.

M. PATERNE signale que le TAUST réalise aussi des représentations en dehors du monde universitaire, comme cela fut le cas l'an passé lors d'un festival de théâtre jeunesse, dans un théâtre à Marsillargues. Cependant, la majorité des spectacles restent sur le campus Triolet.

M. BOUBY insiste : il faut rester sur le Campus !

M. HOFFMANN regrette que **Mme FICHARD-CARROLL** soit absente de cette séance.

M. LEMOIGNO s'interroge : « *Le TAUST fait-il des formations pour les enseignants ?* »

M. LEMOIGNO trouverait intéressant que certains Maîtres de Conférences puissent participer à ce genre d'activités, notamment pour apprendre à être à l'aise devant les étudiants. Le théâtre permettrait de « débloquer » certaines personnes.

M. PATERNE précise que l'association est ouverte à tout le monde, tous les lundis soir de 20h à 23h à l'A5.06 pour apprendre à être à l'aise sur scène, être ouvert au public...

M. PATERNE se souvient qu'il avait été proposé à l'association de réaliser des formations spécifiquement axées sur le sujet évoqué par **M. LEMOIGNO**. Toutefois, le Pôle culture organise déjà ce genre d'événements et l'association ne souhaite pas se placer en concurrence avec ce dernier.

M. GASCA demande à l'association si elle a déjà été contactée par des étudiants ou professeurs d'anglais dans la perspective de réaliser des représentations en anglais.

M. PATERNE acquiesce : un professeur voulait monter un projet de ce type mais cela n'avait pas pu se faire du fait des horaires. L'association a alors dirigé l'enseignant vers d'anciens membres du TAUST ayant une autre association de théâtre.

M. HOFFMANN remercie **M. PATERNE** et **M. PLANOLLES** pour leur présentation.

M. HOFFMANN propose à l'assemblée de procéder au vote de la demande de subvention pour l'association TAUST - montant de 300 € (trois cent euros).

Votants : 22 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 22

La demande de subvention pour l'association TAUST - montant de 300 € (trois cent euros) recueille un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote.

Avant de passer au point suivant, **M. HOFFMANN** informe l'assemblée que certains étudiants ont demandé à participer à la séance pour être présents lors de la discussion relative au Plan Licence. Comme ils ne sont pas élus, **M. HOFFMANN** demande aux conseillers s'ils voient une objection à leur présence.

Mme JOAB préfère que le Conseil reste uniquement ouvert aux élus.

M. HOFFMANN souhaite soumettre la question à l'assemblée plutôt que d'imposer sa décision.

M. MANCHERON trouve dommage d'exclure les étudiants d'un sujet qui les concerne.

Mme JOAB accepte que ces derniers assistent au débat à condition qu'ils ne prennent pas la parole.

M. MANCHERON insiste : il serait dommage de leur demander de partir.

M. HOFFMANN propose que ces étudiants soient invités à participer au débat lors du Conseil extraordinaire.

M. VERNICOS partage l'avis de **Mme JOAB**. Aussi, il est d'accord pour que les étudiants soient présents mais souhaitent que ceux-ci ne prennent pas la parole.

M. HOFFMANN et **M. MANCHERON** rappellent que l'intérêt de leur présence est de pouvoir disposer de leur point de vue...

M. HOFFMANN demande aux étudiants de partir et s'en excuse.

M. PATERNE et **Mme GAUCERAND** aimeraient savoir si les étudiants peuvent rester pour la présentation du Festisciences.

M. HOFFMANN acquiesce et indique que le Conseil votera avant le PV n°280.

M. PATERNE remercie **M. HOFFMANN** et indique qu'il reviendra après le point n°3 - approbation du PV n°280.

3. APPROBATION DU PV N°280 - MERCREDI 4 OCTOBRE 2017

HOFFMANN demande à l'assemblée si elle a des remarques à formuler sur ce document.

M. BOUBY remarque qu'il est indiqué à la page 28 du procès-verbal que « *M. BOUBY a des TD et TP* »...

M. BOUBY note avec humour que les comptes rendus sont très mal faits car il ne fait que des TP.

Pour **M. BOUBY**, avoir une erreur sur un compte rendu aussi long est tout à fait normal. Il remercie **Mme GAUCERAND** pour ce travail.

M. HOFFMANN s'étonne avec humour que **M. BOUBY** ne remercie pas les personnes qui se chargent de la relecture.

M. BOUBY remercie toute l'équipe pour ce gros travail.

Mme GAUCERAND prend en note la remarque de **M. BOUBY** et procédera à la correction du PV n°280.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HOFFMANN** suggère de procéder à la validation du procès-verbal n° 280 - Conseil de la Faculté des Sciences du mercredi 4 octobre 2017 -.

Votants : 22 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 22

Le PV n° 280 - Conseil du mercredi 4 octobre 2017 recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN remercie les membres du Conseil pour ce vote et suggère de passer au point suivant.

4- FESTISCIENCES 2017

M. BOUBY s'interroge : outre le Festisciences, les associations étudiantes ont organisé, il y a 2 ans, un gala de la Faculté des Sciences. Il se demande si cet événement est toujours d'actualité.

M. GUEVELLOU lui répond que ces dernières ont été sollicitées en début d'année dernière mais n'ont pas souhaité donner suite à ce Gala des Sciences.

Mme GAUCERAND ajoute qu'une réflexion est menée sur l'organisation de cette manifestation pour le mois d'avril 2018.

M. HOFFMANN demande à **Mme GAUCERAND** de présenter le Festisciences 2017. - *annexe 1* -

Mme GAUCERAND et **M. DUCHEMIN** remercie tout d'abord les associations de leur investissement sur ce projet, notamment le TAUST qui les a plus particulièrement accompagnés tout au long de la préparation du Festisciences.

Mme GAUCERAND indique qu'une demande de subvention, d'un montant de 1250€ a été déposée auprès du FSDIE par l'association Mozaik Outre-mer pour le financement du repas de midi et de l'apéritif du soir.

M. DUCHEMIN précise que le thème de ce Festisciences est « Fictions et Sciences ». Chaque association proposera un quizz et les usagers qui souhaiteront participer à ce jeu devront les rencontrer pour répondre aux différentes questions. Les vainqueurs se verront attribuer des jeux de société, des bons d'achats ou d'autres cadeaux.

Mme GAUCERAND informe que les étudiants, personnels et bien évidemment les membres du Conseil de la Faculté sont invités à cette journée.

M. VERNICOS alerte sur les sujets tendancieux qui pourraient être abordés lors de cette journée comme la religion. Il demande aux organisateurs d'être vigilants à ce propos.

M. VERNICOS rappelle que nous sommes dans un milieu laïque : il convient de respecter les croyances des uns et des autres. Aussi, il faut faire attention à ne pas heurter la sensibilité de certains en entrant dans des débats interminables.

M. DUCHEMIN remercie **M. VERNICOS** de cette remarque pertinente et ajoute que le thème porte surtout sur les termes mythologiques comme le Monstre du Loch Ness par exemple.

M. DUCHEMIN présente les projets des associations ayant sollicité une subvention pour l'organisation du Festisciences :

- ABM et Médios - présentation de la mitose à travers des flyers. Une mitose géante sera également prise en photo via une perche à selfie,
- Artio - réalisation d'affiches sur les mythes et légendes qui sont restées ancrées dans les esprits au cours des générations,
- GNUM - réalisation de posters et dégustation d'insectes grillés.

M. PATERNE, représentant de l'association TAUST ajoute que l'association a demandé une subvention d'un montant de 400€ pour financer l'achat de boissons et de denrées nécessaires à la réalisation des crêpes mises gratuitement à disposition des étudiants et personnels qui participeront à cette journée.

Concernant leurs interventions, **M. PATERNE** précise que la scène étant prêtée par la Direction de la Logistique et la sono par le Pole Culture de l'Université de Montpellier, elles seront réalisées à titre bénévole.

M. PATERNE indique que le TAUST est porteur de la subvention. Toutefois, cinq associations participent à l'avancement des frais.

Mme GAUCERAND ajoute que l'association EDDA avait également fait une demande de subvention mais n'a pas transmis le dossier complet. De ce fait, le vote ne sera pas réalisé lors de cette séance.

Mme GAUCERAND signale que l'association MOZAIK Outre-mer a déposé une demande de subvention auprès du FSDIE. Toutefois, si celui-ci ne peut prendre en charge la totalité des frais, les organisateurs de l'évènement se rapprocheront du Conseil avec une demande de subvention complémentaire pour ne pas mettre en difficulté cette association.

M. DUCHEMIN précise que cette dernière rassemble des rapatriés d'Outre-mer. A ce titre, elle accompagne et aide ces personnes dans leur quotidien. En plus d'organiser le déjeuner et l'apéritif du soir, l'association sensibilisera la communauté sur les îles détruites par le récent ouragan.

M. HOFFMANN fait un bilan des demandes de subventions :

- ABM : 42,64 €,
- Artio : 96,59 €,
- GNUM : 60 €,
- TAUST : 400 € qui couvre l'ensemble des boissons et des crêpes pour tous les participants.

M. HOFFMANN suggère d'arrondir les montants pour ABM et Artio à 43€ et 97€.

M. HOFFMANN propose de voir lors du Conseil de décembre s'il y a d'autres demandes ou des compléments à ajouter.

En l'absence de remarque, **M. HOFFMANN** fait procéder au vote des demandes de subventions relatives à la manifestation Festisciences 2017 :

- ABM : 43 € (quarante-deux euros, soixante-quatre centimes),
- Artio : 97 € (quatre-vingt-seize euros, cinquante-neuf centimes),
- GNUM : 60 € (soixante euros),
- TAUST : 400 € (quatre cent euros)

Votants : 22 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 22

Les demandes de subventions relatives à la manifestation Festisciences, qui se déroulera le 23 novembre prochain, recueillent un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN remercie les organisateurs de cet évènement ainsi que l'assemblée pour ce vote unanime et propose de passer au point suivant.

4. PRÉSENTATION ET VOTE DU BUDGET 2018

M. HOFFMANN invite **M. BRETAGNON** à le rejoindre pour présenter un bilan du budget 2018 de la Faculté des Sciences de Montpellier.

M. HOFFMANN pense que cette présentation permettra aux membres du Conseil d'avoir une même vision de la problématique budgétaire.

M. VERNICOS s'inquiète de ne pas avoir retrouvé sur Moodle la lettre de cadrage relative à ce budget.

M. HOFFMANN lui répond que **M. BRETAGNON** allait commencer par ce point.

M. BRETAGNON rappelle que l'exercice budgétaire est un exercice obligatoire annuel. L'année en cours n'étant pas terminée, on travaille avec les projections de la fin d'année.

M. BRETAGNON confirme que la lettre de cadrage pour le budget 2018 est en cours de rédaction.

M. BRETAGNON ajoute que ce débat va permettre de la finaliser.

M. VERNICOS note qu'un vote est mentionné dans l'ordre du jour.

M. HOFFMANN et **M. BRETAGNON** répondent que le budget 2018 sera voté lors de cette séance.

M. BRETAGNON signale que ce vote n'est qu'indicatif puisque le budget définitif ne sera acté qu'à partir du moment où la Faculté aura la dotation de l'Université de Montpellier, comme tous les ans.

M. BRETAGNON rappelle que le vote définitif du budget n'a lieu généralement qu'en janvier. Toutefois, il faut un vote indicatif.

M. VERNICOS observe que, pour les années antérieures, le Conseil de la Faculté des Sciences votait la lettre de cadrage en guise de présentation avant celui du budget. Cela permettait de faire le travail en sous-marin et d'effectuer un rééquilibrage entre les Départements et structures.

M. BRETAGNON informe l'assemblée que l'exercice budgétaire de cette année n'a pas été simple. Les derniers arbitrages datent du 13 novembre dernier. Or il est difficile de mettre une lettre de cadrage en place dans ces conditions, deux jours avant le vote.

M. BRETAGNON ajoute qu'une discussion est intervenue à l'échelle des Départements aux mois de mai et juin derniers, lors du Comité de Direction de la Faculté des Sciences.

M. BRETAGNON explique que l'exercice budgétaire 2018 a été élaboré sur une volonté de l'Université de Montpellier : celle d'avoir le même type de budget pour chacune des composantes. Jusqu'à l'an dernier, les budgets des ex UM2 et ex UM1 n'étaient pas construits de la même manière. À partir de cette année, la présentation budgétaire doit être identique dans toutes les composantes.

M. BRETAGNON note qu'il sera désormais possible de comparer les budgets.

M. BRETAGNON présente le budget 2018 - *annexe 2* -.

M. BRETAGNON indique qu'en 2016-2017, 8 094 étudiants étaient inscrits à la Faculté des Sciences. Une augmentation de 11% des effectifs est intervenue lors de l'année universitaire 2015-2016. Depuis cette année-là, la Faculté est sur des effectifs étudiants quasi constants.

Sur le plan de l'attractivité de la composante, **M. BRETAGNON** précise que la Faculté accueille cette année 1600 étudiants étrangers, ce qui représente 25% de l'effectif total de cette population sur l'Université de Montpellier. Le nombre de nationalités est assez important et la répartition relativement homogène sur toutes les années de formations.

M. BRETAGNON note une hausse de 5% entre cette année et l'an dernier concernant l'accueil des étudiants étrangers.

M. BRETAGNON souligne qu'une légère augmentation du nombre d'étudiants en L1 est à signaler au 7 novembre 2017.

M. BRETAGNON informe que la part d'étudiants boursiers au sein de la Faculté est particulièrement importante - 41% d'étudiants boursiers - au regard de la moyenne de l'Université de Montpellier- 29% -.

M. BRETAGNON constate une diminution de 33% des étudiants en formation continue pour cette année 2017-2018. Cela a un impact budgétaire car une partie des recettes concerne la formation continue. S'agissant de l'apprentissage, correspondant à une autre partie des recettes, il est en hausse.

M. MANCHERON demande si les chiffres relatifs à la formation continue concernent l'année ou certaines UE.

M. BRETAGNON lui répond que la visibilité en la matière est encore très opaque. Il ne sait même pas dans quelles formations sont inscrits les étudiants.

M. GUEVELLOU observe une baisse mais se demande s'il s'agit d'une constance. Il ne connaît pas les proportions exactes.

M. MANCHERON note que 58 étudiants sur une année, ce n'est pas la même chose que 58 étudiants sur une UE.

M. BRETAGNON pense qu'il s'agit de 58 étudiants sur un semestre ou une année.

Mme GALL-BORRUT souhaite revenir sur les étudiants boursiers et demande si ces derniers règlent des frais d'inscription réduits.

M. BRETAGNON lui répond que ces derniers ne payent pas de frais d'inscription.

Mme GALL-BORRUT s'étonne que le CROUS ou un autre organisme ne compensent pas cette perte.

M. BRETAGNON indique que la Faculté des Sciences ne perçoit pas de compensation sur le volume des étudiants boursiers. Dans les recettes, la composante reçoit les droits d'inscription payés par les étudiants.

M. BOUBY rappelle que ce manque à gagner était compensé il y a quelques années...

M. BRETAGNON répond que cela l'est peut être via la dotation de l'université mais comme son nom l'indique, il s'agit d'une dotation.

M. BOUBY signale que l'ex UM2 allouait une compensation à la Faculté des Sciences par rapport au nombre d'étudiants qui étaient boursiers.

M. BRETAGNON complète les propos de **M. BOUBY**... « *Dans le cadre de la dotation* ».

M. BRETAGNON ajoute que l'Université de Montpellier ne détaille pas les éléments compris dans celle-ci.

M. BOUBY demande si l'on connaît, au niveau de l'Université de Montpellier, les budgets alloués aux différentes composantes.

M. BRETAGNON ne dispose pas de cette information pour le moment. Il en aura connaissance lorsque les budgets seront votés. Auparavant, comme les budgets n'étaient pas construits de la même manière, il était difficile de comparer ce qui était attribué aux autres composantes par rapport à la Faculté des Sciences.

M. BRETAGNON précise que seule la dotation de l'Université est une donnée comparable entre les composantes. Dans notre budget, outre cette dotation, il y a une partie intitulée « ressources propres ».

M. BRETAGNON indique que cette dernière correspond, pour la Faculté des Sciences, à 75% aux frais d'inscription puis de « *petites sommes* » qui s'accumulent : la formation continue, l'apprentissage, la taxe d'apprentissage, des ANR...

M. ALI observe qu'il s'agit d'indicateurs qui sont adossés à cette dotation que transvase l'UM et que la Faculté n'arrivait pas à maîtriser. Si l'on n'a pas les mêmes critères pour attribuer cette dotation de base de l'Établissement et que ces derniers permettent à tout le monde de s'y retrouver - tout en prenant en compte les spécificités de chaque composante-, il est alors difficile de faire des comparaisons.

M. ALI signale que les enseignants chercheurs n'ont pas le même type d'activités selon qu'ils sont en droit ou en sciences, ni les mêmes obligations en termes d'activités.

Pour **M. ALI**, tout cela peut poser problème.

M. GUEVELLOU rappelle que la Faculté prépare actuellement son budget prévisionnel 2018.

Mme GALL-BORRUT précise que l'Université de Perpignan travaille avec un nombre de boursiers très important et demande si cette dernière reçoit de la part de l'État ou d'un autre organisme une compensation plus importante que celle allouée par l'Université de Montpellier.

M. BRETAGNON répond que l'Université de Montpellier reçoit une dotation globale. Il n'en connaît pas le détail et pense que personne ne sait comment elle est calculée car cela dépend des établissements. Cependant, cette dernière devrait normalement être indexée sur le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants boursiers.

M. BRETAGNON le répète : le détail de la dotation n'est pas connu.

M. BRETAGNON ajoute que l'Université de Montpellier ne connaît pas sa dotation. A l'heure actuelle, un travail est réalisé sans connaître la dotation de l'État à l'UM.

M. BRETAGNON signale que celle-ci devrait compenser l'augmentation du point d'indice. Un ajustement a été réalisé par l'État pour les personnels permanents mais pas pour les heures complémentaires. Ces dernières sont également calculées sur le point d'indice.

Pour **M. BRETAGNON**, tant que les éléments relatifs aux autres composantes ne sont pas connus, il est difficile de protester ou d'émettre un avis quelconque sur la répartition faite au niveau de l'Université de Montpellier. D'autant que les budgets de l'an dernier ne sont pas comparables.

Concernant les personnels, **M. BRETAGNON** indique que la Faculté comprend 684 agents, dont 484 enseignants, 123 personnels administratifs et techniques et 78 doctorants qui accompagnent au niveau des enseignements. Il y a 567 personnels titulaires et 117 agents non titulaires.

M. BRETAGNON note que la Faculté des Sciences gère 628 personnels vacataires d'enseignement, avec quelques difficultés pour l'instant.

M. BRETAGNON informe l'assemblée des nouveautés budgétaires. Ce budget est tout d'abord dit « *intégré* » : la masse salariale État y est incluse. Elle correspond aux salaires de tous les personnels de la Faculté et le total est de 28,3 millions d'euros.

Mme GALL-BORRUT demande à quoi correspondent les indemnités.

M. BRETAGNON lui répond que les indemnités statutaires sont les primes perçues par les Biats et enseignants.

M. BRETAGNON explique que la masse salariale va être répartie entre trois grands pôles :

- les personnels enseignants, qui sont les plus nombreux : 80%,
- les personnels techniques et administratifs.

M. BOUBY note que les enseignants sont les plus nombreux et ce sont ceux qui touchent également les plus gros salaires.

Mme GALL-BORRUT a calculé le prorata d'enseignants : il est de 80,3%. La grosse différence concernant les salaires n'est pas celle entre les enseignants et les Biats mais celle entre enseignants et doctorants.

M. BOUBY insiste : le salaire d'un enseignant est largement supérieur à celui d'un Biats ! Il y a un bug dans les données présentées par **M. BRETAGNON**.

M. BRETAGNON acquiesce: il est possible qu'il y ait un problème. Il se rapprochera du service Pilotage de l'UM pour vérification.

M. BRETAGNON, invite l'assemblée à examiner le budget consolidé, dont le montant total s'élève à 33,5 millions d'euros. Si on le divise par 8000 étudiants, le coût d'un étudiant à la Faculté des Sciences revient à près de 4000 euros.

M. BRETAGNON indique que la grosse différence par rapport aux précédents budgets réside dans les moyens mis à disposition de la composante. Ces données sont une nouveauté et ont été évaluées par la Direction du Patrimoine Immobilier. Elles apparaissent en dépense et au même niveau en recette. Il s'agit d'une opération blanche.

M. BRETAGNON précise que dans ce budget consolidé, la composante ne peut agir que sur une petite partie: le fonctionnement, l'investissement, personnels contractuels, Biats et les heures complémentaires.

M. BRETAGNON informe que le budget opérationnel, sur lequel doit se prononcer le Conseil de la Faculté des Sciences s'élève à 4,2 millions d'euros pour l'année 2018.

M. BRETAGNON signale deux choses importantes : la répartition des dépenses dont les ordonnateurs sont les départements - 89% de la masse du budget globale - et 11% pour la FdS. Dans ces 11%, une partie est dépensée pour les Départements.

M. BRETAGNON souligne que l'exercice a résidé dans l'équilibre des trois masses - investissement, fonctionnement et masse salariale -. Le budget opérationnel est connu. Il comprend des recettes propres - droits d'inscription, formation professionnelle, taxe d'apprentissage - puis la dotation de l'établissement.

M. BRETAGNON explique que la lettre de cadrage de l'Université de Montpellier a souligné la nécessité de travailler à dotation constante. Cette dernière est constituée de deux éléments :

- une dotation en masse salariale,
- une dotation fonctionnement, investissement.

M. BRETAGNON ajoute qu'il a été demandé de travailler avec les chiffres de l'an dernier, soit 1045 000 pour la masse salariale et 1 300 000 en ce qui concerne le fonctionnement et l'investissement.

M. BRETAGNON précise que la masse salariale est connue. Le problème est à présent de la répartir... Lorsqu'on fait une analyse, on travaille avec l'exécuté de 2016 - car le résultat final est connu - et avec les événements de 2017. Or, en 2017, un problème existe en matière d'heures complémentaires et de vacations. Il a fallu utiliser des personnels vacataires en remplacement des personnels titulaires et faire rentrer cela dans le volume donné... et cela ne rentrait pas...

M. BRETAGNON a regardé s'il était possible de conserver le budget des Départements. Pour faire entrer le budget 2018, la Direction a été obligée de réduire le budget global des Départements de 5%, soit 40 000 euros. Il s'agit d'un premier effort.

M. BRETAGNON note que l'idée est de faire comprendre aux Départements qu'ils sont les ordonnateurs des dépenses liées aux heures complémentaires et aux vacations. Si ces dernières augmentent, le budget du Département va diminuer en compensation. La Direction n'a pas le choix : le budget global est constant. Il convient donc d'établir un équilibre entre ce qui augmente d'un côté et ce qui diminue de l'autre.

M. BRETAGNON précise que des efforts ont été réalisés à l'échelon central sur les MCE ainsi que sur les vacations étudiantes - inscriptions administratives, accompagnements...-.

M. BRETAGNON signale qu'une réduction est intervenue à l'échelle du central et des Départements de manière à combler le fossé créé par l'augmentation constante des heures complémentaires depuis 3 ans. On est passé de 35 000 heures en 2015-2016 à 38-39 mille heures estimées pour 2016-2017.

En termes de budget, **BRETAGNON** souligne que l'on passe à peu près de 1,4 millions à 1,6 millions d'euros.

M. ALI demande si le budget du central est également diminué de 5%.

M. BRETAGNON lui répond que la réduction est encore plus importante.

M. JALLAS s'étonne de ne pas voir apparaître, au niveau des recettes, les brevets qui ont été déposés. Il se demande si de l'argent ne revient pas à la Faculté des Sciences.

M. HOFFMANN et **M. BRETAGNON** lui répondent que ce dépôt n'engendre pas d'argent alloué à la composante.

M. BRETAGNON s'interroge : « *Qui dépose les brevets : l'Université de Montpellier ou le CNRS ?* ».

M. JALLAS pense que ce sont les laboratoires.

M. BRETAGNON conclut que c'est donc le CNRS qui encaisse l'argent, non la Faculté des Sciences.

M. VERNICOS note qu'il y a une grande distinction entre les chercheurs et les enseignants-chercheurs, notamment du point de vue des travaux. Ceux du CNRS vont au CNRS alors que pour l'enseignant chercheur, ses travaux lui appartiennent.

S'agissant de la masse salariale, **M. BRETAGNON** indique que malgré les efforts de « *couper à droite et couper à gauche* », il n'a pas été possible d'équilibrer le budget. Il a donc été demandé une rallonge à l'Université de Montpellier en s'engageant à une réduction des heures complémentaires.

M. BRETAGNON explique que la Faculté des Sciences doit prendre des mesures efficaces pour réduire ce nombre d'heures, notamment en licence.

M. VERNICOS demande précisément ce qui est fait. A horaires constantes, l'équilibre sera impossible à atteindre, d'autant plus si les ordonnances du Plan Étudiants passent en décembre.

M. BRETAGNON informe l'assemblée que la proposition de la Faculté des Sciences est de procéder à une réduction exclusivement au niveau du L1 et du passage d'une UE de 5 ECTS de 50 heures à 42 heures, présentiel étudiants.

M. BRETAGNON ajoute que l'économie devrait se situer entre 1000 et 2000 heures.

M. VERNICOS résume les propos de **M. BRETAGNON** : alors que la mission de la Faculté des Sciences est d'enseigner, les enseignements vont être réduits...

Pour **M. VERNICOS**, cela pose un problème. Si tel est le choix de la composante, **M. VERNICOS** votera contre cette proposition car elle va à l'encontre des missions de l'UFR.

M. BOUBY note que la Direction de la Faculté des Sciences, en tant que gestionnaire doit faire des choix. On attribue un budget, il convient de faire en sorte que tout puisse entrer dans celui-ci. Politiquement, aucune position n'a été prise : c'est donc au Conseil de la Faculté des Sciences de dire « *Non ! Ça suffit, nous ne pouvons plus travailler dans de telles conditions !* ».

M. BOUBY rappelle que la base de l'Université est bien la première année de licence. S'il n'est pas possible de réaliser des enseignements corrects en L1, on enlève de ce fait tous les étudiants qui n'ont pas le niveau...

M. BOUBY relève que les professeurs d'université déclarent que les étudiants n'ont pas le niveau, ne sont pas bons et sont feignants. Mais combien d'entre eux ont réalisé leur DEUG en quatre ans et sont aujourd'hui enseignants ?

M. BOUBY trouve regrettable que l'on donne moins de possibilités de réussir aux étudiants de L1. Les enseignants d'aujourd'hui qui ont profité du système universitaire sont en train de le détruire pièce par pièce depuis des années.

M. HOFFMANN cède la parole à **M. LEMOIGNO**.

Pour **M. LEMOIGNO**, il serait faux de prétendre que le déclenchement de la baisse d'enseignement n'est pas lié au budget.

M. LEMOIGNO signale que des enseignants réfléchissent depuis longtemps sur la manière d'enseigner, notamment sur l'impression de gaspiller les heures dont on dispose devant les étudiants. Depuis des années, des solutions sont recherchées pour résoudre ce problème.

M. LEMOIGNO entend souvent dans les jurys que les étudiants ne travaillent pas mais comment les rendre actifs ?

Pour **M. LEMOIGNO**, il ne faut pas « gaver » les étudiants d'heures d'enseignement mais les en sevrer.

M. LEMOIGNO rappelle qu'à la différence du lycée, les étudiants doivent venir chercher la connaissance.

M. LEMOIGNO souligne que la réflexion menée bien avant qu'il ne soit chargé de mission était de « forcer » les étudiants à travailler. Or, un étudiant n'assiste pas aux cours mais venant en TD, quelle en est la conséquence ? Il ne sait rien, n'apprend rien et ne s'en rend pas compte.

Selon **M. LEMOIGNO**, ce dernier s'en rendra compte trop tard, le jour de l'examen. D'autant que certains ne révisent que la veille de l'examen et peuvent adresser aux enseignants des mails à 22h indiquant qu'ils n'ont pas compris un cours... Sauf qu'à 22h, un enseignant ne peut rien apprendre à ces étudiants...

M. LEMOIGNO observe que certains d'entre eux vont malgré tout réussir leurs examens. Toutefois, il se demande comment résoudre ces problèmes.

M. LEMOIGNO pose une autre problématique : les étudiants en licence et master sont incapables de travailler par eux même, de rédiger une synthèse, d'avoir une idée large relative à un problème... Pourquoi ? Parce que l'on ne leur a pas appris ! En licence, on se contente de reproduire ce qui a été appris en lycée.

Pour **M. LEMOIGNO**, il faut conduire les étudiants vers l'autonomie.

M. LEMOIGNO prend l'exemple d'autres universités présentes dans des villes proches sur le plan socio-économique de Montpellier, voire pire. A la Réunion, ils ont réalisé une baisse globale sur l'ensemble de la licence atteignant 1500 heures. A titre de comparaison, la Faculté des sciences de Montpellier est à 1800 heures.

M. LEMOIGNO s'interroge : « *Comment font-ils pour arriver à des résultats sont aussi bons ou mauvais que les nôtres (c'est à discuter) avec moins d'heures d'enseignement alors que la Faculté des Sciences n'y parvient pas?* »

M. LEMOIGNO apporte un dernier argument : celui de la baisse des heures. Ce point a été abordé en réunion avec les responsables de mentions. Ces derniers se disent scandalisés du nivellement par le bas. Ce à quoi **M. LEMOIGNO** leur a demandé s'ils ont changé leur pédagogie depuis 10 ou 20 ans. La réponse fut négative.

M. LEMOIGNO leur a alors posé la question suivante « *Si la Direction ne vous imposait pas de diminuer les heures d'enseignement, changeriez-vous votre pédagogie ?* ». Les responsables de mention ont répondu négativement.

M. LEMOIGNO conclut qu'il est possible de changer de pédagogie en diminuant le nombre d'heures d'enseignement. Cela peut être une solution.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. ALI**.

M. ALI note que la formation universitaire en licence est de 1500 heures et la Faculté est déjà à 1800 heures.

M. ALI indique que, sur le plan national, de grandes universités telles que Strasbourg accueillent un grand nombre d'étudiants et ont un volume heures tournant aux alentours de 1500 heures. La formation de la Faculté des Sciences paraît très élevée en termes d'heures.

M. ALI explique que le Département est au centre de cette approche dynamique en matière pédagogique. A titre personnel, faire beaucoup d'heures n'est pas forcément un gage de qualité. Au final, on se rend compte qu'il est possible de faire moins et mieux.

Pour **M. ALI**, la Faculté des Sciences se situe peut-être à un tournant. La réflexion sur les nouvelles pratiques pédagogiques devrait ainsi se poser une fois pour toute.

M. ALI remarque que les méthodes d'enseignement n'ont pas évolué entre le moment où il était étudiant et aujourd'hui, et ce, pour différentes raisons.

Dans le domaine de la Biologie Écologie, **M. ALI** indique que les choses sont en train de bouger. On se rend compte que l'on peut réduire le volume horaire d'enseignements tout en réfléchissant à de nouvelles pratiques pédagogiques.

M. ALI note que cette question est évoquée aujourd'hui dans le cadre de la discussion budgétaire. Toutefois, elle sera certainement à évoquer à nouveau.

M. FILHOL demande la parole car il doit partir en cours.

Pour **M. FILHOL**, réduire les heures peut être une alternative mais certains TD en comprennent 55. Ces effectifs sont énormes.

M. ALI invite **M. FILHOL** à consulter ce qu'a fait l'Université de Grenoble, ayant mis en place une approche pédagogique active tout en possédant des indicateurs en termes d'effectifs étudiants et de budgets restreints.

M. ALI pense que des expérimentations doivent commencer à avoir lieu. Si l'on n'essaie pas, on ne saura jamais ce qui marche ou non !

M. FILHOL demande à **M. ALI** de lui expliquer la pédagogie qui va permettre d'enseigner 42 heures avec 55 étudiants.

Pour **M. ALI** une réflexion doit être portée.

Selon **M. FILHOL**, il est impossible de maintenir la qualité d'un enseignement avec ces chiffres, et ce, quelle que soit la méthode pédagogique.

Mme GALL-BORRUT précise qu'il faut préserver la qualité des enseignements et se demande si cela est possible avec 42 heures.

M. FILHOL ne le croit pas.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. BOUBY**.

M. BOUBY souhaite formuler deux remarques.

Pour **M. BOUBY**, le nombre d'heures n'est pas synonyme de réussite. En revanche, la qualité l'est. Cela implique un nombre d'étudiants en TD où il est possible de faire de l'individualisation. Cela est l'une des vocations du TD.

M. BOUBY note qu'il est proposé les UE, le nombre d'heures mais pas celui de l'effectif en TD. Pour l'instant, il ne sait pas ce qui est proposé au Département d'enseignement de Chimie.

M. HOFFMANN indique à **M. BOUBY** que pour l'instant, il n'y a pas eu de proposition.

M. BOUBY désire un enseignement de qualité permettant d'accueillir tous les étudiants.

Selon **M. BOUBY**, une bataille a lieu depuis 20 ans pour la destruction du 1^{er} et 2^d degré ! Maintenant, le baccalauréat est donné sans niveau. Les problèmes actuels ne viennent pas des enseignants mais des réformes sur le 1^{er} et 2^d degré mises en place depuis des années. Désormais, on en arrive à faire de la sélection.

M. BOUBY signale qu'auparavant, un CAP ou un BEP amenaient à un métier. Après la 3^{ème}, il a lui-même voulu travailler et a passé un CAP et un BEP. Dix ans après, il a eu l'opportunité de reprendre des études, de passer un baccalauréat puis un bac +3.

M. BOUBY précise qu'il faut désormais assumer les conséquences du fait que tout le monde ne se soit pas battu contre les précédentes réformes.

M. BOUBY informe l'assemblée que Sud Éducation a passé un film en amphithéâtre, mardi 14 novembre dernier démontrant tout ce qu'il vient de dire. Celui-ci montrait la direction où l'on allait : la sélection, le collège universitaire, les frais d'inscription...

Aujourd'hui, **M. BOUBY** craint qu'un étudiant titulaire d'une L3 n'ait la possibilité que d'être caissier en supermarché alors qu'il y a 30 ans, il aurait eu d'autres opportunités.

M. BOUBY s'interroge : « *Comment changer la pédagogie avec un nombre d'étudiants aussi important et un niveau aussi bas ?* ».

Pour **M. BOUBY**, la pédagogie inversée, c'est du délire ! Elle implique que l'étudiant aille chercher l'information. Mais pour cela, il doit avoir des bases, une volonté et une méthode de travail.

M. BOUBY rencontre régulièrement les étudiants et constate qu'ils ne sont pas de mauvaise volonté. Cependant, il leur manque les outils pour que leur raisonnement ne soit cadré.

M. ALI signale les lacunes des étudiants.

Pour **M. BOUBY**, ces dernières viennent des bases non acquises précédemment.

M. BOUBY revient sur la masse salariale : il convient de modifier les données présentées. 17% de Biats et 80% au niveau des enseignants...

M. BOUBY explique pourquoi ces chiffres ne sont pas corrects. Nous avons 122 Biats, ce qui correspond à 17,08% de l'effectif du personnel, puis 149 Professeurs d'université qui ont salaire minimum de 3000 euros.

M. BOUBY insiste : aucun Biats, même en catégorie A, ne perçoit un salaire de 3000 euros. Il est impossible que la répartition de la masse salariale présentée ce jour soit réelle. On parle en pourcentage de personnels, pas par rapport à la masse salariale.

M. BOUBY demande à ce que ces chiffres soient corrigés. Il veut des chiffres réels, c'est-à-dire une masse salariale réelle en chiffres pour les enseignants et les Biats. Il faut également intégrer les heures complémentaires qui sont payées aux enseignants.

M. BOUBY est certain que le chiffre de 17% passera à 2%.

Pour **M BOUBY**, ces chiffres sont incorrects surtout pour les personnels Biats qui vont faire des bonds en voyant ces données.

M. BRETAGNON rappelle que ces données sont issues de la cellule pilotage de l'Université de Montpellier.

M. BRETAGNON est en accord avec les propos de **M. BOUBY** : ces chiffres ne sont pas corrects.

M. BRETAGNON fera le nécessaire pour corriger ces informations.

M. LUTFALLA, en tant que chercheur, note qu'un étudiant en licence suit 1800 heures de cours par an à la Faculté des Sciences.

M. HOFFMANN précise que c'est 1800 heures de présentiel pour 3 ans.

M. VERNICOS pense que l'assemblée mélange deux choses. Concernant les heures, il existe des raisons pédagogiques et budgétaires.

Concernant les raisons pédagogiques, **M. VERNICOS** note qu'il convient de s'améliorer et revoir les méthodes d'enseignement. Toutefois, le Mooc ne remplacera pas l'individu. Selon lui, avoir de petits groupes - 15 étudiants- serait idéal.

M. VERNICOS rappelle que le public étudiant est diversifié et refuse d'entendre que celui-ci est de mauvaise volonté. Toutefois, ils ont une telle marche à monter qu'ils sont démolis. Nous devons nous adapter à cette réalité.

En ce qui concerne la raison budgétaire, **M. VERNICOS** indique que les politiques se moquent de nous et veulent cacher la misère régnant dans ce pays ainsi que le chômage en forçant les universités à accepter tout le monde.

M. VERNICOS observe que le budget est baissé. Il serait catastrophique que le Conseil accepte de diminuer le volume d'enseignements du fait de cette diminution alors que la mission des enseignants chercheurs est d'enseigner.

M. VERNICOS est contre le fait de baisser ses missions fondamentales d'enseignement, même s'il concède que des choses doivent être améliorées.

M. LEMOIGNO reconnaît avoir fait de la provocation : tous les étudiants ne sont pas de mauvaise volonté.

M. LEMOIGNO prend l'exemple de l'APESS, qui est une formation « sélective », où il y a 30% d'étudiants qui sont perdus.

M. LEMOIGNO est en accord avec les propos de **M. VERNICOS** : il conviendrait d'individualiser les enseignements.

M. VERNICOS explique qu'au Département de Mathématiques, il y a très peu de chercheurs. Certains enseignants chercheurs ont des décharges, d'où le recours obligatoire aux heures complémentaires.

M. BRETAGNON informe que la Faculté des Sciences ne pourra jamais se passer de vacances et d'heures complémentaires. Même s'il y avait autant d'enseignant-chercheurs qu'il le fallait, il serait toujours obligatoire de faire intervenir de vacataires dans certaines formations. Pour l'instant il y a 40% d'heures en trop.

M. VERNICOS signale que cette baisse de financement des Départements a aussi un impact sur les masters. Certains sont obligés d'aller chercher de l'argent auprès d'entreprises par l'intermédiaire du mécénat ou d'autres dispositifs. Cela pose la question de l'indépendance.

M. VERNICOS demande si la Faculté des Sciences va accepter d'être fondamentalement attachée à des structures privées qui peuvent se retirer si quelque chose ne leur convient pas. Cela ajoute une pression sur les collègues.

M. VERNICOS pense que cette baisse de budget a aussi un impact sur l'indépendance de la Faculté.

M. HOFFMANN rappelle à **M. VERNICOS** que le budget ne baisse pas, il est constant.

M. ALI note que les heures complémentaires explosent et qu'il faut trouver 400000 euros.

M. VERNICOS reprend le budget prévisionnel et note qu'à part deux Départements - EEA et Informatique -, les autres ont un budget qui n'a pas progressé depuis 2016.

M. BRETAGNON rappelle que la discussion porte sur le budget de la Faculté des Sciences.

M. HOFFMANN insiste : le budget est constant mais les heures complémentaires sont passées de 27 à 38000 en deux ans.

M. VERNICOS le répète : le budget des Département baisse.

M. NOBILI s'interroge : « *Connait-on la cause de cette hausse des heures complémentaires ? Est-elle imputable à celle du nombre d'étudiants?* »

M. HOFFMANN répond que l'effectif étudiant n'y est pour rien.

M. BRETAGNON est actuellement en train de réaliser un comparatif entre les heures consommées en 2015-2016 et 2016-2017, et ce, UE par UE - sachant qu'il y a plus de 3200 UE-. Le résultat sera communiqué à l'assemblée.

M. VERNICOS demande si cette augmentation est due à l'augmentation des congés maladie des collègues.

M. BRETAGNON répond négativement.

M. ALI reconnaît que le Département BE fait partie de ceux où les heures complémentaires vont exploser. La Direction de cette structure oblige, même si elle sait que c'est hors la loi, les chercheurs à déclarer leurs heures et à être payés uniquement au bout de la 7ème heure.

M. ALI précise qu'en Master, des formations nécessitent l'intervention de personnes extérieures et de chercheurs.

M. LUTFALLA signale que les chercheurs perçoivent une prime spéciale d'enseignement tous les mois.

M. ALI note que certaines personnes veulent le beurre et l'argent du beurre.

M. HOFFMANN indique que beaucoup d'UE de la composante ont été mutualisées avec les Facultés de Pharmacie et de Médecine. Cette fusion fait qu'il peut y avoir des UE dans des formations comme Biologie santé basculée sur la Faculté des Sciences.

M. HOFFMANN informe que les UE et parcours sont balayés UE par UE et parcours par parcours. Il faut tout mettre à plat pour savoir d'où sort ce cumul d'heures complémentaires.

M. ALI rappelle qu'il y avait un problème avec le CUFR Mayotte qui n'avait pas payé la somme qu'il nous devait pendant deux ans.

M. HOFFMANN répond que la situation est réglée.

M. BRETAGNON indique que l'impact budgétaire sur le L1 sera nul en 2018 puisque les heures concernées seront payées en 2019.

M. BRETAGNON aurait aimé inscrire cela dans la lettre de cadrage car pour lui, la mesure phare est de réaliser des efforts sur cela.

M. BRETAGNON explique qu'il y a d'autres mesures dont les anciennes accréditations avec l'ex UM1. Il faut aller creuser car il y a anguille sous roche. D'autres petits points de gestion vont permettre de grappiller quelques heures.

M. BRETAGNON s'est amusé à calculer le nombre d'heures censé être réalisé par la Faculté des Sciences pour soutenir l'offre de formation au regard du nombre d'étudiants inscrits par UE. Ce chiffre est théorique.

M. BRETAGNON note que si l'on prend le chiffre qui avait été donné lors de la mise en place du LMD4, avec 18 comme H/E en licence et 25 en master, on se trouve avec un volant d'heure à réaliser de 140 000 heures. Les capacités d'enseignement des enseignants de la Faculté est de moins de 100 000 heures...

M. BRETAGNON conclut que les 40 000 en plus correspondent soit à des heures complémentaires soit à des vacations.

M. BRETAGNON souligne que l'offre de formation de la Faculté n'est pas soutenable avec son personnel.

Pour **M. BRETAGNON**, il faut prendre conscience qu'il va falloir discuter de tout cela pour le LMD5, mettre un pré cadrage là-dessus pour faire en sorte que cela soit soutenable.

M. BOUBY rappelle que cela avait été demandé mais rien n'a été fait !

M. HOFFMANN précise que la Faculté n'a pas le choix : l'offre de formation devra être soutenable ! Le travail effectué actuellement va permettre de préparer tous les éléments pour avoir un LMD5 soutenable et cesser l'inflation d'heures complémentaires. Tout le monde a sa part de responsabilité à ce sujet.

M. BRETAGNON souhaite faire un dernier point relatif aux 42 heures.

M. BRETAGNON tient ce discours depuis près de 5 ans au niveau du Comité de Direction de la Faculté des Sciences.

A la question : « *Pourquoi 42 heures en L1 ?* », **M. BRETAGNON** explique que le S1 comprend 14 semaines. Les multiples de 1.5 est 20 heures. C'est pour mieux accueillir nos étudiants en L1.

M. BRETAGNON intervient en L1 et voit bien que ceux-ci sont perdus. Leur emploi du temps se répète de semaine en semaine. Ils ont beaucoup de choses à absorber quand ils arrivent à l'université et on leur met en plus des problèmes en plus.

Pour **M. BRETAGNON**, si l'on n'arrive pas à faire quelque chose de correct sur le L1, on accueillera toujours aussi mal nos étudiants du point de vue pratique.

M. ALI reprend les propos de **M. BRETAGNON**. L'accueil des licences doit être pensé, de même que le développement d'une offre de formation adossée à nos capacités d'encadrement.

Pour **M. ALI**, ces capacités d'encadrement doivent être uniquement sur les postes d'enseignants chercheurs : le nombre d'heures dispensées dans une formation doit être intimement associé à 80% aux enseignants chercheurs exerçant dans le Département.

M. ALI ajoute que lorsqu'on commence à avoir des formations, comme en Biologie Écologie, uniquement centrées et adossées à des chercheurs au niveau d'une UE ou d'un parcours, il y a une dérive. La formation universitaire doit être adossée aux enseignants chercheurs et à la capacité d'encadrement dont on dispose en termes d'enseignants chercheurs.

M. ALI précise que les vacances explosent du fait de la diversité de l'offre de formation.

M. HOFFMANN note qu'un réel travail sur la soutenabilité et la pédagogie doit être mené par le groupe de travail qui a été mis en place. Des correspondants pédagogiques ont été nommés au sein de chaque Département d'enseignement et sont structurés autour du travail de M. LEMOIGNO sur la manière de faire évoluer les enseignements de la Faculté des Sciences.

M. HOFFMANN rappelle que tout cela ne se fait pas du jour au lendemain. En 2020, lorsque démarrera le LMD5, la Faculté devra posséder toutes les données du problème et les avoir digérées en amont.

Pour **M. HOFFMANN**, actuellement le plus simple serait de toucher au L1. Les L2 et L3 sont structurés sur le M1 et M2 : il n'est donc pas possible de modifier toute l'offre de formation du jour au lendemain.

M. HOFFMANN souligne qu'il y a un problème comptable à gérer toute action sur l'année prochaine ne se verra que sur l'année suivante. L'an prochain, la Faculté devra encore dire à l'UM que le nombre d'heures complémentaires est toujours aussi important.

Selon **M. HOFFMANN** il convient de donner des éléments précis à l'Université de Montpellier en leur démontrant que la Faculté a avancé sur ce sujet.

M. ALI indique que cela le rend fou. Le rôle de la Faculté des Sciences est de former les étudiants mais il faut le faire avec nos capacités d'enseignants chercheurs. Il faut arrêter d'avoir une sur enchère sur les capacités à pouvoir former.

M. ALI précise que le nombre d'étudiants n'a pas tellement augmenté depuis 2015 vis à vis du nombre d'heures effectuées.

Pour **M. ALI**, c'est très simple, la Faculté dispose d'une offre de formation qui n'est pas en adéquation avec sa capacité d'encadrement.

M. BOUBY remarque que d'ici 2021 une explosion du nombre d'étudiants aura lieu et se demande comment l'anticiper ?

M. BOUBY se pose cette même question au sujet des différentes réformes.

M. BOUBY relève que dans certaines formations, notamment en biologie, la plupart des intervenants sont des chercheurs.

M. BOUBY alerte l'assemblée sur la prochaine réforme visant à intégrer le CNRS à l'Université. Cela signifie évidemment qu'il y aura un volume d'heures d'enseignements plus important.

M. BOUBY explique que les enseignants chercheurs ne seront plus des enseignants chercheurs. Ne passeront enseignants que ceux qui effectueront 384 heures au lieu de 192 heures. Cela ne peut pas s'anticiper maintenant car les réformes ne sont pas encore en place.

M. BOUBY craint qu'il y ait des heures pour le L car le but du gouvernement est de remplir la licence de très bas niveau. Les professeurs resteront enseignants chercheurs mais les autres...

M. BOUBY pense que l'on en arrive là à cause de la communauté universitaire et des enseignants du 1^{er} et 2^d degré. En effet, ces derniers ont perdu l'ambition qu'ils avaient au départ : c'est eux qui portaient les réformes car ils étaient pédagogiquement responsables de leurs enseignements et de leur évolution - 1^{er}, 2^d degré, Université -.

M. BOUBY constate que depuis des années, les enseignants chercheurs ainsi que les enseignants du 1^{er} et 2^d degrés ont laissé le gouvernement mener sa politique politicienne de l'enseignement public. Un jour, l'enseignement sera privatisé, comme il l'est en Angleterre, où les étudiants devront payer 3 000 euros pour suivre une licence de bas niveau qui durera 4 ans.

M. BOUBY conclut que les EUR accueilleront les étudiants excellents dont les parents auront le budget pour leur payer des écoles privées et qui ne passeront pas par notre université.

M. BOUBY rappelle que le Conseil parle de problèmes pour lesquels on ne s'est pas battu. Maintenant, on parle de moyens que l'on n'a pas et qui seront de moins en moins importants.

M. BRETAGNON a bien compris que ce sujet portait à débat et il en tiendra compte dans la lettre de cadrage budgétaire 2018. Toutefois, le budget est indépendant de ce point des 42 heures.

M. BRETAGNON observe que, vu l'heure, l'assemblée doit partir. Il propose d'avancer et explique qu'il faut voter le tableau initial tel qu'il est conçu pour l'instant. Ensuite, il conviendra de voir si la dotation est à la hauteur de ce qui sera donné par l'Université de Montpellier.

M. BRETAGNON présente le tableau budget 2018 initial :

Budget 2018 - Direction



Date d'observation : 7 novembre 2017

BUDGET 2018 - Initial

(vu le 07/11/2017)

	DEPENSES PREVISIONNELLES			TOTAL
	Fonctionnement	Investissement	Masse salariale	
DIRECTION				
ACTIVITES COURANTES DIRECTION	145 000,00 €	15 000,00 €	243 829,00 €	403 829,00 €
RELATIONS INTERNATIONALES	5 000,00 €			5 000,00 €
COMMUNICATION	15 000,00 €			15 000,00 €
HEURES COMP (VAC + HEURES TIT)			1 314 300,00 €	1 314 300,00 €
MISSIONS COMPL D'ENSEIGNEMENT			32 440,00 €	32 440,00 €
CONVENTIONS D'ENSEIGNEMENT				- €
IMPREVUS COMMUN FDS - CREDIT D'INTERVENTION	75 000,00 €	120 000,00 €		195 000,00 €
SUBVENTION PROJETS ETUDIANTS	5 000,00 €			5 000,00 €
MAMASELF - MEME	30 564,00 €			30 564,00 €
TICE				- €
MS ENSEIGNEMENT CFA			114 100,00 €	114 100,00 €
MS BIATSS CFA			30 000,00 €	30 000,00 €
BUDGET UM3D			75 350,00 €	75 350,00 €
BUDGET CMI	37 000,00 €			37 000,00 €
Total socle DIRECTION	312 564 €	135 000 €	1 810 019 €	2 257 583 €

Sources : Direction Fds

Budget 2018 - Crédits CFA & Projets Pédagogiques



Date d'observation : 7 novembre 2017

	Fonctionnement	Investissement	Masse salariale	TOTAL
Crédits CFA - DESTTEEM - M Hydre				- €
Crédits CFA - DESTTEEM - M H2E-Env				
Crédits CFA - DESTTEEM - ME Agri				
Crédits CFA - DESTTEEM - MCES				
Crédits CFA - DESTTEEM - ME Littoral				
Crédits CFA - BE - MIEGB				
Crédits CFA - CHIMIE- MICAP - Parfums				
Crédits CFA - CHIMIE- MICAP- Cosmétiques				
Crédits CFA mutualisés à arbitrer				
Total CREDITS CFA POUR DEPARTEMENTS	188 900 €	0 €	0 €	188 900 €
	Fonctionnement	Investissement	Masse salariale	TOTAL
Projets pédagogiques SUR DOTATION	50 000 €	200 000 €		
Évolution des pratiques pédagogiques (TICE, ...)			10 000 €	
Projets pédagogiques sur TAXE APPRENTISSAGE	50 000 €	50 000 €		
Total PROJETS PEDAGOGIQUES DEPARTEMENTS	100 000 €	250 000 €	10 000 €	360 000 €

Sources : Direction Fds

M. VERNICOS demande si les 190 000 euros relatifs aux crédits CFA sont donnés par l'Université de Montpellier ou s'il s'agit d'une prévision.

M. BRETAGNON indique que le CFA ne se nomme plus ainsi mais UFA et le service CMC. Ils gèrent la formation continue interne à l'Établissement. Il s'agit d'un transfert interne.

M. BRETAGNON explique que l'avantage pour la construction budgétaire est que les chiffres ont été communiqués cette année avant la réalisation du budget. La Faculté touchera donc exactement, pour l'exercice 2018, le montant affiché.

M. VERNICOS note que les projets pédagogiques en fonctionnement, sont passés de 168 000 euros l'an dernier à 100 000 pour 2018.

M. BRETAGNON souligne que les chiffres ont augmenté et non baissé comme le souligne M.VERNICOS.

M. VERNICOS reprend le tableau de l'an dernier et indique qu'il y avait au total, pour les projets pédagogiques des départements un montant total de 428 000 euros. Pour 2018, celui-ci est de 360 000 euros.

M. BRETAGNON rappelle qu'il y a une partie de la somme en réserve pour l'instant, au cas où les heures complémentaires continueraient à dériver. L'Université de Montpellier a demandé d'abonder sur la masse salariale. Si cette somme n'est pas utilisée, elle sera redistribuée.

M. BRETAGNON donne la parole à Mme JOAB.

Pour **Mme JOAB**, il ne faut pas céder à la déprime sur tout ce qui peut potentiellement nous attendre.

Mme JOAB pense que c'est une catastrophe de prendre sur l'encadrement des licences 1^{ère} année. Il convient de lutter contre la situation d'échec dans laquelle se trouvent ces étudiants et ce n'est pas en diminuant l'encadrement que les choses s'amélioreront.

Mme JOAB croit que la Faculté possède aujourd'hui les moyens de lutter contre cette dérive, ne serait-ce qu'en ne votant pas pour ce budget, ou en refusant de le voter.

Pour **Mme JOAB**, il convient de mettre un point d'arrêt à cela : elle votera contre ce budget. Il n'est pas possible de continuer dans ces conditions en disant que l'on va faire avec et qu'on va aller chercher l'argent là où on peut le prendre.

M. LUTFALLA souhaite revenir sur un autre point.

M. LUTFALLA note que les enseignants chercheurs sont des enseignants et des chercheurs. S'ils acceptent de réaliser des heures complémentaires, ils se mettent dans la logique que souhaite imposer le gouvernement, à savoir que les enseignants chercheurs ne sont que des enseignants.

M. LUTFALLA propose aux enseignants chercheurs de refuser de faire des heures complémentaires et d'effectuer leur recherche à la place.

M. LEMOIGNO observe que des enseignants chercheurs ne souhaitent pas qu'on leur enlève des heures complémentaires de leur salaire.

Pour **M. LUTFALLA**, il faut arrêter de payer ces heures-là. Si un enseignant chercheur estime qu'il doit enseigner plus c'est qu'il a choisi de le faire.

M. HOFFMANN prend note de cette remarque.

M. LUTFALLA pense que le jour où la Faculté des Sciences ne payera plus les heures complémentaires, les enseignants chercheurs feront leur recherche.

M. ALI constate des dérives au niveau de l'Université où certaines personnes ne font plus de recherche et préfèrent se faire payer des heures complémentaires.

Pour **M. LUTFALLA** ce n'est pas un problème d'argent mais de philosophie : un enseignant chercheur doit faire de l'enseignement et de la recherche.

M. HOFFMANN rappelle que c'est bien beau de dire qu'il ne faut pas voter favorablement ce budget mais ce sont les enseignants chercheurs qui créent et réalisent ces heures complémentaires ! Il faut savoir être raisonnable.

Pour **M. BOUBY**, il s'agit d'une dérive qui date et que Sud Éducation dénonce depuis de nombreuses années ! À l'époque de l'ex UM2, et lorsque M. BOUBY siégeait au CA, cela représentait 146 000 heures complémentaires réalisées à l'échelle de l'Établissement. Cela représentait environ 700 postes d'enseignants chercheurs !

Selon **M. BOUBY**, cela met en exergue non seulement un problème dans le nombre d'heures que les enseignants chercheurs effectuent - ces derniers ne pouvant plus faire leur recherche - mais aussi un problème d'ordre politique.

M. BOUBY explique que le nombre de doctorants à former diminue car les enseignants font leur travail en réalisant les heures complémentaires.

Pour **M. BOUBY**, les heures complémentaires sont nécessaires mais sur un volume de 5 à 10 heures et non un demi service !

M. BOUBY rappelle que l'offre de formation, c'est la Faculté qui la fait !

M. BOUBY pense que lorsque le CNRS passera à l'Université, les enseignants chercheurs se plaindront de ne plus pouvoir faire de la recherche.

Pour **M. VERNICOS**, il faut indiquer dans la lettre de cadrage que l'offre de formation doit être en adéquation avec les horaires qui peuvent être faites.

M. HOFFMANN souligne que cette remarque est déjà notée.

M. BOUBY propose que le LMD5 soit uniquement construit avec le nombre d'heures réel qui pourra être effectué.

M. ALI acquiesce.

M. BOUBY croit que la Direction se fera « assassiner » par une grosse partie de la communauté des enseignants chercheurs, car beaucoup d'entre eux sont ravis de faire des heures complémentaires.

M. HOFFMANN ajoute qu'il y a également de petites UE à 3 ou 4 étudiants payées 50 heures d'enseignement. Cela doit aussi être pris également regardé de prêt.

Avant que l'assemblée ne parte, **M. HOFFMANN** suggère procéder au vote du budget 2018 - initial comprenant les 3 tableaux suivants :

Budget 2018 - Direction



Date d'observation : 7 novembre 2017

BUDGET 2018 - Initial

(vu le 07/11/2017)

	DÉPENSES PRÉVISIONNELLES			TOTAL
	Fonctionnement	Investissement	Masse salariale	
DIRECTION				
ACTIVITÉS COURANTES DIRECTION	145 000,00 €	15 000,00 €	243 829,00 €	403 829,00 €
RELATIONS INTERNATIONALES	5 000,00 €			5 000,00 €
COMMUNICATION	15 000,00 €			15 000,00 €
HEURES COMP (VAC + HEURES TIT)			1 314 300,00 €	1 314 300,00 €
MISSIONS COMPL D'ENSEIGNEMENT			32 440,00 €	32 440,00 €
CONVENTIONS D'ENSEIGNEMENT				- €
IMPREVUS COMMUN FDS - CREDIT D'INTERVENTION	75 000,00 €	120 000,00 €		195 000,00 €
SUBVENTION PROJETS ETUDIANTS	5 000,00 €			5 000,00 €
MAMASELF - MEME	30 564,00 €			30 564,00 €
TICE				- €
MS ENSEIGNEMENT CFA			114 100,00 €	114 100,00 €
MS BIATSS CFA			30 000,00 €	30 000,00 €
BUDGET UM3D			75 350,00 €	75 350,00 €
BUDGET CMI	37 000,00 €			37 000,00 €
Total socle DIRECTION	312 564 €	135 000 €	1 810 019 €	2 257 583 €

Budget 2018 – Crédits CFA & Projets Pédagogiques



Date d'observation : 7 novembre 2017

	Fonctionnement	Investissement	Masse salariale	TOTAL
Crédits CFA - DESTTEEM - M Hydre				- €
Crédits CFA - DESTTEEM - M H2E-Env				
Crédits CFA - DESTTEEM - ME Agri				
Crédits CFA - DESTTEEM - MCES				
Crédits CFA - DESTTEEM - ME Littoral				
Crédits CFA - BE - MIEGB				
Crédits CFA - CHIMIE- MICAP - Parfums				
Crédits CFA - CHIMIE- MICAP- Cosmétiques				
Crédits CFA mutualisés à arbitrer				
Total CREDITS CFA POUR DEPARTEMENTS	188 900 €	0 €	0 €	188 900 €
	Fonctionnement	Investissement	Masse salariale	TOTAL
Projets pédagogiques SUR DOTATION	50 000 €	200 000 €		
Évolution des pratiques pédagogiques (TICE, ...)			10 000 €	
Projets pédagogiques sur TAXE APPRENTISSAGE	50 000 €	50 000 €		
Total PROJETS PEDAGOGIQUES DEPARTEMENTS	100 000 €	250 000 €	10 000 €	360 000 €

Budget 2018 – Départements d'enseignement



Date d'observation : 7 novembre 2017

	Fonctionnement	Investissement	Total
 Biologie Écologie	166 200,00 €	70 000,00 €	236 200,00 €
 Bio-MV	181 200,00 €	50 000,00 €	231 200,00 €
 Chimie	150 700,00 €	63 500,00 €	214 200,00 €
 DESciRE	25 340,00 €	0,00 €	25 340,00 €
 DESTTEEM	143 200,00 €	10 000,00 €	153 200,00 €
 Langues	20 250,00 €	12 000,00 €	32 250,00 €
 EEA	69 100,00 €	56 500,00 €	125 600,00 €
 Informatique	65 000,00 €	59 000,00 €	124 000,00 €
 Mathématiques	38 000,00 €	6 500,00 €	44 500,00 €
 Mécanique	27 500,00 €	10 000,00 €	37 500,00 €
 Physique	46 700,00 €	57 000,00 €	103 700,00 €

M. HOFFMANN rappelle qu'il reviendra devant l'assemblée avec **M. BRETAGNON** pour discuter de la lettre de cadrage budgétaire.

M. HOFFMANN suggère de procéder au vote du Budget 2018 de la Faculté des Sciences.

Votants : 20 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 4

Défavorable : 4

Favorable : 12

Le budget 2018 de la Faculté des Sciences recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

M. VERNICOS constate que le vote du budget 2018 ne fait pas l'unanimité.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote et propose de passer rapidement au point suivant.

5. RELATIONS INTERNATIONALES : VALIDATION DES BOURSES AU MÉRITE 2016-2017

M. HOFFMANN indique que les 20 étudiants qui bénéficieront d'une bourse au mérite d'un montant de 225 euros sont revenus de l'étranger.

M. HOFFMANN demande à **Mme HAMMAR**, gestionnaire du Service Relations internationales de la Faculté des Sciences de le rejoindre.

Mme HAMMAR présente rapidement le dispositif de la bourse au mérite - *annexe 3* -.

M. LUTFALLA remarque une incohérence sur le tableau présenté par Mme HAMMAR. Un étudiant serait parti en stage au Luxembourg Institute of Health et il apparaît la Suède comme pays de référence.

Mme HAMMAR précise que les données sont extraites de l'application « *Moove on* ».

M. HOFFMANN remercie **Mme HAMMAR** pour cette présentation.

M. HOFFMANN propose à l'assemblée de procéder au vote des bourses au mérite 2016-2017 attribuées aux étudiants de la Faculté des Sciences partis en mobilité internationale.

Votants : 20 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 20

Vote des bourses au mérite 2016-2017 attribuées aux étudiants de la Faculté des Sciences recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote et propose de passer au point suivant.

6. VOTE MISE À DISPOSITION DES LOCAUX FDS - TARIFS 2018

M. HOFFMANN présente à l'assemblée les tarifs de mise à disposition des locaux de la Faculté des Sciences.

<p>DAF/SERVICE DES ACTIVITÉS COMMERCIALES HORS RECHERCHE</p> <p>TARIFS DES PRESTATIONS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER</p> <p>EXERCICE 2018</p> <p>Tarifs présentés en HT. La TVA sera appliquée en sus selon le taux en vigueur</p> <p>Délibération du CONSEIL D'ADMINISTRATION du LUNDI 18 DÉCEMBRE 2017</p>		
---	--	--

SALLES / ESPACES À LOUER - FACULTÉ DES SCIENCES		
Tarifs approuvés par le Conseil de la Faculté des Sciences du 15 novembre 2017		
TARIFS HT La TVA sera appliquée en sus selon le taux en vigueur	TARIF 1/2 JOURNÉE 2018	TARIF JOURNÉE 2018
Salle Informatique (18 places)	150 €	300 €
Salle Informatique (24 places)	166,67 €	333,33 €
Salle Informatique (40 places)	229,17 €	458,33 €
Salle de travaux pratiques	291,67 €	583,33 €
Salle de cours (120 places)	150 €	300 €
Salle de cours (50 à 90 places)	83,33 €	166,67 €
Amphithéâtre (275 places)	375 €	750 €
Salle de Travaux Dirigés (effectif de 10 à 54 places)	83,33 €	166,67 €

Les tarifs "1/2 journée" s'entendent pour 4 heures, les tarifs "journée" s'entendent pour 8 heures

M. HOFFMANN constate que ces tarifs n'ont pas évolué et sont identiques à ceux de l'an dernier.

M. HOFFMANN précise que ces derniers ont été communiqués par l'Université de Montpellier.

M. VERNICOS demande si ces prix s'adressent aux personnels internes de la Faculté des Sciences désireux d'organiser des conférences par exemple.

M. HOFFMANN répond que ceux-ci s'appliquent uniquement pour les extérieurs.

M. LUTFALLA suggère, avec humour, de faire payer les enseignants chercheurs.

M. HOFFMANN propose de procéder au vote de la mise à disposition des locaux de la Faculté des Sciences - Tarifs 2018 -.

Votants : 20 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : **20**

La mise à disposition des locaux de la Faculté des Sciences - Tarifs 2018 recueille un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

Au vu de l'heure tardive, **M. HOFFMANN** suggère de reporter les deux derniers points - Campagne d'emplois 2018 BIATSS et Validation du Référentiel 2017-2018 - lors du Conseil suivant.

Mme JOAB rappelle à **M. HOFFMANN** qu'il faudra également voter la limitation des effectifs dans les groupes de TD.

M. HOFFMANN indique que cela sera incorporé au conseil exceptionnel prévu le 1^{er} décembre 2017.

Sans autre intervention de la part de l'assemblée, **Monsieur HOFFMANN** propose que la 3^{ème} séance - année universitaire 2017 - 2018 du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier - **soit levée à 12 heures 35**.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée et rappelle que le prochain Conseil exceptionnel se réunira le **1^{er} décembre prochain à 9h00, à la Salle des Actes, du campus Triolet**.

Le Président de séance

La Secrétaire de séance

Alain HOFFMANN

Sandra GAUCERAND

CALENDRIER DES CONSEILS DE LA FACULTÉ DES SCIENCES DE MONTPELLIER

Conseil	Date	Lieu
n°281	6 décembre 2017	Salle des Actes
n°282	10 janvier 2018	Salle des Actes

DESTINATAIRES

1. **Membres du Conseil** de la Faculté des Sciences de Montpellier,
2. **Philippe AUGÉ**, Président UM,
3. **Bruno FABRE**, Vice-président du Conseil d'Administration UM,
4. **Jacques MERCIER**, Vice-président chargé de la Recherche UM,
5. **Jean-Patrick RESPAUT**, Vice-président chargé de la Formation et de la Vie Universitaire UM,
6. **Christian LAGARDE**, Vice-Président délégué aux affaires statutaires et générales UM,
7. **Alexis VANDEVENTER**, Vice-président étudiant UM,
8. **Romain JACQUET**, Directeur Général des Services UM,
9. **Philippe LASHERMES**, DGSA chargé des ressources humaines et des affaires budgétaires UM,
10. **Pascale SAURET**, DGSA chargée de la formation et des vies étudiantes et institutionnelle UM,
11. **Sébastien PONS**, DGSA, chargé de l'analyse stratégique et de la conduite du changement UM,
12. **Yves CORREC**, DGSA, chargé du patrimoine immobilier, logistique et hygiène et sécurité UM,
13. **Claude BAGNOL**, Administrateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur chargé des systèmes d'information et du numérique UM,
14. **Charles PINERO**, Directeur des Ressources Humaines UM,
15. **Directeurs Adjointes et Directeurs de Département d'enseignement** FdS,
16. **Chefs de Service** FdS.